



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 26 mars 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 janvier 2014

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 janvier 2014

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 janvier 2014

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 janvier 2014

10.006 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 janvier 2014

10.007 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 janvier 2014

12 – Orientation

- 12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1140461001

Autoriser une dépense additionnelle de 9 735,45 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Services intégrés Lemay et associés inc. (CE13 1591), majorant ainsi le montant total du contrat de 51 669,76 \$ à 61 405,21 \$, taxes incluses

20.005 Immeuble - Location

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135062004

Approuver la deuxième convention d'amendement de bail par lequel la Ville loue du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), pour une période de deux ans, à compter du 1er décembre 2013, un local d'une superficie de 160,24 mètres carrés, situé au 5252, boul. de Maisonneuve Ouest, à des fins de bureau de chantier utilisé par la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ) - Dépense totale de 89 240,16 \$, taxes incluses

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1141197003

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 / Approuver les projets de conventions à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1132518002

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1143570004

Mandater la Direction générale pour mettre en place le Bureau - Ville intelligente et autoriser un virement de crédits de 400 000 \$ en provenance des Dépenses communes - Projets prioritaires de l'administration - vers la Direction générale

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1136242026

Modifier le budget de la Ville pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 1 000 \$ pour l'achat de livres pour la section jeunesse de la bibliothèque de Roxboro

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs - 1142783001

Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna du Centre Sportif St-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Saint-Léonard , Direction des travaux publics - 1145910002

Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 2 800,19 \$ en provenance du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre de l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1133704004

Autoriser un virement budgétaire de 167 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipements technique pour la Place du Village

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1133704003

Autoriser un virement budgétaire de 44 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi de contrats d'acquisition et d'installation de rideaux de scène et de travaux de protection de la scène

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction des travaux publics - 1140443002

Autoriser un virement budgétaire de 166 000 \$ provenant du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du PTI 2014-2016 du Service des finances à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de pistes de danses

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Le Sud-Ouest, Bureau du directeur d'arrondissement - 1140290001

Autoriser un virement budgétaire de 31 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de 3 unités de climatisation - ventilation pour la Maison de la culture Marie-Uguay

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Bureau du directeur d'arrondissement - 1144921002

Autoriser un virement budgétaire de 1 186 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le réaménagement du terrain de soccer du parc Georges-Saint-Pierre

30.011 Administration - Nomination de membres

CE Qualité de vie, Bureau du Mont-Royal - 1140504001

Renouveler le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, pour la période du 1er avril 2014 au 31 décembre 2017

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 Structure de service / Emploi / Poste

CE Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145057001

Regrouper au sein du Service des finances les activités de soutien en gestion des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1145936001

Dépôt du rapport annuel 2013 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1141041003

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 28 février 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1141353002

Dépôt du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2014

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1141353003

Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er décembre 2013 au 28 février 2014

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	30
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	2
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	3

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 janvier 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division – soutien aux instances et réglementation
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0001

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 janvier 2014 en y retirant les articles 12.001, 12.002, 20.001, 20.004 et 20.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0002

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0003

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0004

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du procès-verbal de correction en regard de la résolution CE12 2071.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0005

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 685,23 \$, taxes incluses, pour l'entretien des radios portatives et mobiles du système de radiocommunication du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014, majorant ainsi le montant total du contrat de 268 004,02 \$ à 270 689,25 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1130206005

CE14 0006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux d'alimentation en basse tension de la station Drain des filtres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 759,88 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services en date du 10 juin 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1134087003

CE14 0007

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le don de sept œuvres d'art de l'artiste Charles Lemay d'une valeur estimée à 3 625 \$;
- 2- d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôt au donateur de ces œuvres, M. Serge G. Morin, au montant de 3 625 \$;
- 3- d'approuver, à cette fin, un projet d'acte de donation entre la Ville de Montréal et M. Serge G. Morin, aux termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1133013001

CE14 0008

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 352 \$ aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux :

Projets	Organismes		Contributions financières
Danse (break dance)	Organisme de loisir	Service des loisirs St-Jacques de Montréal	4 490 \$
	Organisme culturel	Événements Prima Danse	12 350 \$
Chorale chœur des aînés	Organisme de loisir	Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	4 407 \$
	Organisme culturel	CAMMAC	12 500 \$
Chorale multiculturelle	Organisme de loisir	Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	7 105 \$
	Organisme culturel	CAMMAC	12 500 \$
Sous-total			53 352 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1134739003

CE14 0009

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du projet 39571 - CHUM - Infrastructures 50/50 vers le projet 39572 - CHUM - Infrastructures 100 % CHUM, pour équilibrer le PTI 2013 du Service de la mise en valeur du territoire, par projet et par compétences, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance du projet 39571 - CHUM - Infrastructures 50/50 vers le projet 39573 - CHUM - Infrastructures 100 % Ville, pour équilibrer le PTI 2013 du Service de la mise en valeur du territoire, par projet et par compétences, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1136433001

CE14 0010

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'entériner une action intentée par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière contre Cima +, Consortium Cima + / LBHA et Consortium Cima + / Dessau afin d'obtenir un remboursement au montant de 126 057 \$, représentant les pertes subies en raison des erreurs de conception et de surveillance du projet de réhabilitation du réservoir Châteaufort, phase II.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1136413005

CE14 0011

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de regrouper, au sein du Service du capital humain et des communications, le Service des ressources humaines et du développement organisationnel du Service de police de la Ville de Montréal, à l'exception de la division - formation;

2 - d'autoriser le Directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en œuvre de ce regroupement.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1130395011

Levée de la séance à 13 h 30.

70.001

Les résolutions CE14 0001 à CE14 0011 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 janvier 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0012

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 15 janvier 2014 en y retirant les articles 20.005, 20.013 et 20.016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0013

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0014

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0015

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0016

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau secondaire et d'une nouvelle voie publique en piste cyclable dans le prolongement de la rue Saint-Viateur Est, de l'avenue De Gaspé à l'avenue Henri-Julien. - Projet Saint-Viateur Est phase 3;

- 2- de mandater la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement pour la production des plans et devis, le suivi du processus de gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1134175002

CE14 0017

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ne pas donner suite aux appels d'offres publics 235401 pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-œuvre du jardin de pluie (lot 6A) (CE12 2071) et 235402 pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C) (CE12 1056), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen;
- 2- d'autoriser le lancement de deux nouveaux appels d'offres publics pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et l'avenue Crowley, pour la fourniture et l'installation du mobilier urbain et pour la construction des ouvrages civils en sous-œuvre du jardin de pluie (lot 6A) et pour la fourniture et l'installation de l'éclairage de rue et des feux de circulation (lot 6C), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134123006

CE14 0018

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande d'ensembles de sous-vêtements d'hiver pour les pompiers de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Guillemot International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13099 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1136135010

CE14 0019

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, à compter de la date d'émission, pour la fourniture sur demande de diverses pièces d'égout et d'aqueduc;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes d'articles, les ententes-cadres pour la fourniture de diverses pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13047 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firmes</u>	<u>Groupe d'articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	1	88 371,71\$
Wolseley Canada inc.	2	435 949,60\$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	4	39 703,69\$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - de conclure 1 entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, à compter de la date d'émission, pour la fourniture sur demande de diverses pièces d'égout et d'aqueduc;
- 5 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 3, l'entente-cadre pour la fourniture de diverses pièces d'égout et d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13047 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Groupe d'articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	3	651 058,54\$

- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1135318001

CE14 0020

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes, pour une période de 36 mois, les contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et grand ménage des casernes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12944;

<u>Firmes</u>	<u>Groupes</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Services d'entretien Alphanet inc.	Groupe A	429 365,01 \$
Centre de transition le Sextant (OBNL)	Groupe B	240 036,85 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1130077001

CE14 0021

Vu la résolution CA13 26 0353 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 27 novembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 090 000 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs de la rue Fullum, entre les rues Dandurand et Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 058 400 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV13-05067-OP ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1132913042

CE14 0022

Vu la résolution CA13 22 0490 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 823 317,16 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, sur la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de choisir l'option d'aménagement des abords de la station de métro Monk comprenant les trottoirs en pavés unis (option A);
- 3 - d'accorder à LA Hébert Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 767 958 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211308;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1136446001

CE14 0023

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'addenda no 1 afin de modifier l'échéancier des travaux et les conditions de paiement du contrat octroyé à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) pour la réfection des dalles des galeries 6 et 7 de l'usine de production d'eau potable Atwater (CE13 1134).

Adopté à l'unanimité.

20.009 1135879003

CE14 0024

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 169 312,50 \$, taxes incluses, pour la modernisation des contrôles des six groupes électrogènes de 3,1 MVA de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à LML Électrique (1995) Ltée (CG10 0360), majorant ainsi le montant maximal total du contrat de 1 398 328,01 \$ à 1 567 640,51 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1133334025

CE14 0025

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 75 743,40 \$ taxes incluses, pour la reconstruction de sa conduite principale de gaz sous le pont ferroviaire du boulevard Décarie, entre le boulevard De Maisonneuve et l'avenue Crowley, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1136477002

CE14 0026

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 484,03 \$, taxes incluses, et de ratifier la dépense de 22 420,13 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2011 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 734 763,58 \$ à 1 761 667,74 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1133592008

CE14 0027

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville;
- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1130280001

CE14 0028

La conseillère Monique Vallée déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la résolution CA13 08 0629 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 1er octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal :

- constitue une servitude sur le lot 4 937 025 du cadastre du Québec pour l'installation et l'entretien d'un égout faisant l'objet de l'article 2.03 du projet d'acte; et

- échange avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys les terrains faisant l'objet du Chapitre III du projet d'acte, soit les lots 3 982 793 et les lots 4 967 307 du cadastre du Québec aux termes et conditions qui y sont décrits;

le tout consenti sans soulte, tel qu'entendu dans la lettre d'intention approuvée préalablement entre les parties et conformément au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1112431003

CE14 0029

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer comme domaine public et de retirer du registre tenu à cette fin toute emprise de rue contenue dans le lot 5 210 742 qui est identifiée par les lettres ABCDJHGA (article 1) sur le plan N-74 Saint-Henri, préparé par madame Noémie Plante, arpenteure-géomètre, le 28 mars 2013, minute 96, selon le dossier 21194-1 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville du Service des infrastructures, transport et environnement;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest, à des fins de construction résidentielle, un terrain vague d'une superficie de 421,4 mètres carrés, situé entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord de la rue Notre-Dame Ouest, constitué du lot 5 210 742 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la somme de 28 334 \$ plus les taxes applicables;
- 3 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que le Centre de Gestion Communautaire du Sud-Ouest démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1130634003

CE14 0030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Un toit en ville un terrain vague d'une superficie d'environ 438 mètres carrés, localisé du côté ouest de la rue de Bullion et au sud de la rue Sainte-Catherine, constitué du lot 2 160 697 du cadastre du Québec, pour la somme de 117 757,25 \$ plus les taxes applicables;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que ledit organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1130634007

CE14 0031

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier maximal de 121 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise sur le lot 2 215 220 du cadastre du Québec, situé au coin nord-est du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Rivard, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1130627001

CE14 0032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1130634010

CE14 0033

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 660 000 \$, soit un montant annuel de 220 000 \$ et un soutien en biens et services totalisant 102 825 \$, soit un montant annuel de 34 275 \$ pour les années 2014, 2015 et 2016 à la Commission sportive Montréal-Concordia inc.;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1131543003

CE14 0034

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur de la Direction des Stratégies et transactions immobilières ou son représentant autorisé à émettre une procuration, pour et au nom de la Ville, à l'Office municipal d'habitation de Montréal afin d'effectuer des travaux sur l'immeuble situé au 6510-70 avenue Victoria « Habitation Plamondon » dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1136337001

CE14 0035

Il est

RÉSOLU :

de nommer, sous réserve de la décision du conseil municipal de l'adhésion et du paiement de la cotisation de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2014, les représentants suivants de la Ville aux différentes instances de l'UMQ :

Au conseil d'administration :

- M. Denis Coderre;
- M. Lionel Perez;
- Mme Anie Samson.

Au comité exécutif :

- M. Denis Coderre;
- M. Lionel Perez;
- Mme Anie Samson, à titre de substitut.

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2014 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 408 452,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1134784004

CE14 0036

Vu la résolution CA13 26 0429 du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en date du 9 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer deux représentants élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit madame Érika Duchesne, conseillère du district du Vieux-Rosemont, en remplacement de monsieur François William Croteau, maire de l'arrondissement, et, monsieur Marc-André Gadoury, conseiller du district d'Étienne-Desmarreau, au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont–Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1130963104

CE14 0037

Vu la résolution CA13 12279 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prolonger le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 15 novembre 2013 au 2 février 2014;
- 2- de reconduire le mandat des conseillers Gilles Beaudry et Andrée Hénault à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016;
- 3- de nommer M. Joël Châteauneuf, président de la compagnie Matt-Canada inc., à titre de représentant du milieu des affaires, et ce, en remplacement de M. Alain Dulong, pour la période du 26 septembre 2013 au mois de juin 2014 (siège pair).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1136251006

CE14 0038

Vu la résolution CA13 210439 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, ainsi que madame Francine Lefebvre à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1132678019

CE14 0039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- de désigner M. Pierre Gauthier à titre de vice-président du Conseil du patrimoine pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2015;
- de désigner M. Pierre Corriveau à titre de vice-président du Comité Jacques-Viger pour la durée de son mandat, soit jusqu'au 15 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1130382004

CE14 0040

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour tenir une consultation sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et ce en concertation avec le Bureau du taxi de Montréal et de prévoir le dépôt du rapport de consultation au conseil d'agglomération au plus tard le 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143570001

CE14 0041

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 931,30 \$ relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, les 16 et 17 janvier 2014, à Windsor (Ontario), afin de participer à la rencontre biannuelle de l'Alliance des villes des grands lacs et du Saint-Laurent;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144302001

CE14 0042

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 468,36 \$ relative au déplacement à Québec de MM. Denis Coderre, maire de Montréal et Pierre Desrochers, président du comité exécutif, les 20 et 21 janvier 2014, afin d'assister à une séance de travail organisée par la Régie des rentes du Québec dans le cadre de la réforme des systèmes de retraite;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1144310001

CE14 0043

Vu la résolution CA13 08 0794 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (1279) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1133950058

CE14 0044

Vu la résolution CA13 27 0385 du conseil d'arrondissement de Mercier--Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation de bâtiments à des fins d'hébergement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situés sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1130603015

CE14 0045

Vu la résolution CA13 14 0437 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1134992024

CE14 0046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer «rue Pierre-Marc-Masson» le prolongement de rue situé au nord-ouest de la rue Louise-Bizard, constitué des lots 5 119 092 et 5 118 850 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134521019

CE14 0047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place Pierre-Falardeau » la voie publique tenant à la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La partie carrossable de cette place est constituée du lot 4 567 477 tandis que la partie centrale (terre-plein) est constituée du lot 4 828 578 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134521018

CE14 0048

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

de nommer « parc Lhasa-De Sela » le parc situé entre les rues Saint-Urbain et Clark, au sud de l'avenue Van Horne, constitué des lots 1 866 895, 2 135 971 et 1 866 868 du cadastre du Québec, à la limite de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1134521016

CE14 0049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer plusieurs parcs et prolongements de voies publiques dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue Marette », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 429 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci », située au sud du boulevard Henri-Bourassa Ouest, constituée du lot 4 861 431 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Outardes », située au sud du prolongement de la rue Vittorio-Fiorucci, constituée du lot 4 861 428 du cadastre du Québec;
- « la place Emma-Gendron », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 426 du cadastre du Québec;
- « la place Claire-Oderra », située au sud du prolongement de la rue des Outardes, constituée du lot 4 861 427 du cadastre du Québec;
- « le parc Henri-Thomas-Scott », situé à l'ouest de la rue des Outardes, constitué du lot 4 450 620 du cadastre du Québec;
- « le parc Jerry-Shears », situé au nord de la place James Huston, constitué du lot 2 950 959 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1134521020

CE14 0050

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer plusieurs espaces publics et prolongements de voies publiques dans le secteur de Bois-Franc de l'arrondissement de Saint-Laurent à savoir :

- « le prolongement de la rue des Équinoxes », située entre la rue du Borée et le prolongement de la rue des Montérégiennes qui entoure le nouveau square du Nordet, constituée du lot 5 238 561 et d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le prolongement de la rue des Montérégiennes », située au nord-ouest de l'extrémité nord-est de la rue du Borée jusqu'au prolongement de la rue des Équinoxes, constituée d'une partie du lot 5 238 560 du cadastre du Québec;
- « le square du Nordet », situé au centre des différentes parties du prolongement de la rue des Équinoxes, constitué du lot 5 238 562 du cadastre du Québec;
- « le parc du Zéphir », situé entre l'extrémité ouest de la rue des Équinoxes et le boulevard Cavendish, constitué des lots 4 498 840 et 5 096 605 du cadastre du Québec;
- « le square du Solstice », bordé sur trois côtés par la rue des Équinoxes et sur son côté sud-est par la rue des Migrations, constitué du lot 4 234 196 du cadastre du Québec;
- « le square de la Sterne-Arctique », bordé du côté nord par la rue de l'Envol, de part et d'autre par la rue des Outardes et du côté sud par la rue de l'Équateur, constitué d'une partie du lot 3 906 612 du cadastre du Québec;
- « le square Boréal », bordé du côté nord-ouest par la rue des Équinoxes et sur ses trois autres côtés par la rue des Hémisphères, constitué du le lot 4 188 199 du cadastre du Québec;
- « le square Vivaldi », situé au nord-est de la rue Modigliani et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 553 555 du cadastre du Québec;
- « le square Magellan », situé au sud-ouest de la rue de l'Équateur et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Écu, constitué du lot 3 106 705 du cadastre du Québec;
- « le square Jean-Rostand », situé dans l'axe nord-ouest de la rue de la Baltique et bordé sur tous ses côtés par la rue de Chamonix, constitué du lot 1 653 800 du cadastre du Québec;
- « la place de Canadair », située dans le terre-plein du boulevard Poirier, entre la rue des Harfangs et l'avenue Ernest-Hemingway, constituée des lots 1 164 722, 1 164 673, 1 164 672, 1 498 356 et 2 401 856, du cadastre du Québec;
- « le square Gauguin », situé dans l'axe de la rue du Pirée et bordé sur tous ses côtés par la rue de l'Acajou, constitué du lot 1 164 763 du cadastre du Québec;
- « le parc du Bois-Franc » formé de deux parties distinctes. La partie ouest est bordée des rues Modigliani, des Outardes de l'Équateur et des Andes, constituée du lot 4 412 116 du cadastre du Québec et la partie est bordée des rues de l'Équateur, du Chinook, des Montérégiennes, des Pyrénées et Étienne-Montgolfier, constituée des lots 4 900 600, 4 900 602, 4 803 495 (bassin) et 4 900 601 (bassin) du cadastre du Québec;
- « le square du Petit-Prince », bordé par le boulevard Alexis-Nihon, la rue des Appalaches, la rue de Cognac et l'avenue De Saint-Exupéry, constitué du lot 2 482 803 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1134521022

CE14 0051

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer dans l'arrondissement de Saint-Laurent :

- le « parc Aimé-Caron », actuellement connu sous le nom usuel de « parc Caron », bordé au sud-est par la rue Muir et au sud-ouest par le boulevard Montpellier, constitué du lot 2 189 457 du cadastre du Québec;

- le « parc Ronald-Moreau », bordé au sud par le boulevard Dr.-Frederik-Philips, à l'est par la rue O'Grady et au nord-ouest par la rue Maheu, constitué du lot 1 236 269 du cadastre du Québec;
- le « parc Urgel-Archambault », bordé du côté est par l'avenue Marie-Curie et séparé en son centre par la rue Frederick-Banting, constitué des lots 2 483 198 et 1 163 781 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1134521023

CE14 0052

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le règlement intitulé « Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » afin d'autoriser le directeur général à effectuer les virements de crédits découlant d'une modification au règlement établissant les services;
- 2- sous réserve de l'approbation par le conseil municipal du « Règlement modifiant le Règlement sur les services (12-015) », de mandater le futur Directeur de service - performance organisationnelle afin qu'il recommande la structure et qu'il définisse les rôles et responsabilités qui seront dévolus au nouveau service;

de recommander au conseil municipal :

- 3- de créer le Service de la performance organisationnelle et le poste de Directeur de service et d'autoriser son comblement;
- 4- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (12-015) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1140395001

Règlement RCE 14-001

CE14 0053

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur l'auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1133751024

Levée de la séance à 11 h 30.

70.001

Les résolutions CE14 0012 à CE14 0053 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 22 janvier 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0054

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 janvier 2014 en y retirant les articles 20.004, 20.005, 20.009 et 30.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0055

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0056

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0057

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0058

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0059

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 0060

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE14 0061

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE14 0062

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prendre acte de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2013 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle;
- 2- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en œuvre les projets recommandés par le comité de sélection en accessibilité universelle.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1132124002

CE14 0063

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au printemps 2014 dans le cadre d'un projet PTI à l'Espace pour la vie.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1130185001

CE14 0064

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, L et M uniforme inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13096 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1135281006

CE14 0065

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de sacs à ordures ;
- 2- d'accorder à Les emballages Carrousel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13107 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1136134004

CE14 0066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 877 581,09 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 827 581,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10125;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134551009

CE14 0067

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 303 215,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1258-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1133334026

CE14 0068

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 72 765 000 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 69 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10065;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1130913001

CE14 0069

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement concernant le Programme de coopération municipale en Haïti;
- 2 - d'autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 698 353 \$ au Service des affaires institutionnelles pour le remboursement des frais indirects liés au projet;
- 4 - d'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- 5 - d'autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1134834008

CE14 0070

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 17 mois, à compter du 1^{er} janvier 2014, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est, d'une superficie d'environ 567,46 mètres carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 75 202,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1134069014

CE14 0071

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 786 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour soutenir les Championnats du monde des maîtres FINA 2014 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une valeur maximale de 2 711 000 \$ à Montréal 2014 afin de soutenir la tenue à Montréal des Championnats du monde des maîtres FINA 2014, qui se tiendront du 27 juillet au 10 août 2014, de n'assumer aucun déficit ou dépassement de coûts de Montréal 2014 et de refuser toute autre aide financière reliée à ces Championnats de quelque nature que ce soit ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1131278007

CE14 0072

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'adopter le Bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville, tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives;
- 2 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au Plan d'action triennal en accessibilité universelle mis à jour.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1131643005

CE14 0073

Vu la résolution CA13 30 12 0446 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'entériner les nominations de monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME);

- 2- d'entériner la nomination de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1131528002

CE14 0074

Vu la résolution CA13 090292 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en date du 9 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'entériner les nominations suivantes à titre de représentantes de l'arrondissement au sein de la CDEC Ahuntsic–Cartierville :

- Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet et Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1131333016

CE14 0075

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différents comités de retraite mentionnés ci-dessous :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- remplacer Mme Lucille Beaupré qui est à la retraite par Mme Anne Bergeron, chef de division avantages sociaux au Service du capital humain et des communications pour un mandat de 3 ans.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans.

Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal :

- reconduire M. Jocelyn Dion pour un mandat de 3 ans
- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. André Régnier pour un mandat de 3 ans.

Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :

- reconduire M. Jocelyn Dion pour un mandat de 3 ans
- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. André Régnier pour un mandat de 3 ans.

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- remplacer Mme Carole Asselin, qui prendra sa retraite par M. David Bélanger du Service du capital humain et des communications pour un mandat de 3 ans.

Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans.

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Denis Chalut, pour un mandat de 3 ans.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Normand Lapointe, pour un mandat de 3 ans.

Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association de pompiers de LaSalle :

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1135885005

CE14 0076

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue).
- 2 - de mandater le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) afin de former, d'accompagner et de soutenir le comité de pilotage proposé, selon les modalités énoncées.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1132714016

CE14 0077

Le conseiller Lionel Perez déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la résolution CA13 090266 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en date du 9 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 81 226,81 \$, en provenance du P.T.I. 2014-2016 du Programme de protection des bâtiments administratifs de la Direction stratégies et transactions immobilières vers le P.T.I. 2014-2016 de l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville pour le démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, dans le cadre des travaux de réfection du système de chauffage au Centre Albert-Dumouchel situé au 10 300, rue Lajeunesse, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1131082009

CE14 0078

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans :
 - M. Aref Salem, responsable du transport, en remplacement de M. Réal Ménard;
 - Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée au transport, en remplacement de M. Christian G. Dubois;
- 2- de désigner M. Aref Salem, président du conseil d'administration, parmi les membres provenant du conseil de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1131637001

CE14 0079

Vu la résolution CA13 16 0418 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 9 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mme Lucie Cardyn et Mme Mindy Pollak, conseillères de l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de deux ans, en remplacement de Mme Marie Potvin et M. Louis Moffatt.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1131867025

CE14 0080

Vu la résolution 13-11-08 du conseil municipal de la Ville de Mont-Royal en date du 14 novembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer la conseillère Minh-Diem Le Thi et le conseiller Daniel Robert à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1136386002

CE14 0081

Vu la résolution 2013-11-273 du conseil municipal de la Ville de Westmount en date du 18 novembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1141128001

CE14 0082

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1143455001

CE14 0083

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1134435010

CE14 0084

Vu la résolution CA14 08 0045 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 7 janvier 2014;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (No 1279) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1133950060

CE14 0085

Vu l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1)*;

Vu la recommandation de la Commission de la présidence du conseil en date du 19 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1131165008

CE14 0086

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1131179003

CE14 0087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de créer le Service du développement économique et le poste de Directeur de service – développement économique et d'autoriser son comblement;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (12-015) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1140395002

CE14 0088

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le théâtre de Verdure du parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1133751025

CE14 0089

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130913001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont – Dépense totale de 72 765 000\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10065 – 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143624001

Levée de la séance à 14 h 35.

70.001

Les résolutions CE14 0054 à CE14 0089 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 27 janvier 2014 à 12 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

ABSENCE :

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0090

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 27 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0091

Vu la résolution CA13 13 0305 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 1er octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 080 001,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 905 001,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 101-43;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1132266003

CE14 0092

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 330 112,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 568 239,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134822069

CE14 0093

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel 9290-2790 Québec inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulé « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 décembre 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de la convention;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1135034004

CE14 0094

Il est

RÉSOLU :

- 1- de réserver une somme de 74 912 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1142685001

Levée de la séance à 12 h 30.

70.001

Les résolutions CE14 0090 à CE14 094 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 janvier 2014 à 7 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0095

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0096

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133843006

CE14 0097

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1133843007

CE14 0098

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour adoption à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société de transport de Montréal et d'approuver son programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1133843004

CE14 0099

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et quote-part prévues au budget 2014 de la Ville aux organismes suivants :

- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	25 622 700 \$
- Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	5 390 600 \$
- Société de gestion Marie-Victorin	20 000 \$
- CIRANO	28 500 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1134866002

CE14 0100

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières prévues au budget 2014 de la Ville aux organismes suivants ainsi que la quote-part à la Communauté métropolitaine de Montréal :

- Société de transport de Montréal	400 800 000
- Agence métropolitaine de transport	55 100 000
- Conseil des arts	12 950 000
- Société du parc Jean-Drapeau	8 706 000
- Bureau du taxi de Montréal	3 430 500
- Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
- Communauté métropolitaine de Montréal – Volet équipements scientifiques Montréal	4 377 300

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1134866003

CE14 0101

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1142904005

CE14 0102

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1142904006

CE14 0103

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1142904007

CE14 0104

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1142904001

CE14 0105

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1142904002

CE14 0106

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1142904003

CE14 0107

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2014 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1142904004

CE14 0108

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2014 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142904008

CE14 0109

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2014 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1142904009

CE14 0110

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.001 1131614001

CE14 0111

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1131614002

CE14 0112

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144309001

CE14 0113

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134309004

CE14 0114

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1134309005

CE14 0115

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1141274001

CE14 0116

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144309002

CE14 0117

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1134309006

CE14 0118

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1134309007

CE14 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1143843003

CE14 0120

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1143843004

CE14 0121

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1143843001

CE14 0122

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1143843002

CE14 0123

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1143843005

CE14 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1143843006

CE14 0125

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1133894001

CE14 0126

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1133894002

CE14 0127

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1132914003

Levée de la séance à 7 h 15.

70.001

Les résolutions CE14 0095 à CE14 0127 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 janvier 2014 à 7 h 15
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0128

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0129

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135035004

CE14 0130

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 360 405 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose des glissières de sécurité, d'atténuateur d'impact et reconstructions des bordures, là où requis, dans les rues Saint-Patrick, Saint-Rémi et le boulevard de la Vérendrye (P.R.R. 2014 – Réseau artériel), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 303 405 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 264102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134822048

CE14 0131

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Excelsa Technologies Consulting inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour l'architecture de processus ITIL, pour une somme maximale de 85 943,81 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du projet « Gestion des services des technologies de l'information », conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13250;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1136030005

CE14 0132

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 710 790 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Audrey Phaneuf et M. Alexandre Gervais, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle constituée du lot 1 710 790 du cadastre du Québec, d'une superficie de 167,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 12 120 \$, plus les taxes les applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1135062001

CE14 0133

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Gestions Union Street consent à la Ville de Montréal une servitude de passage à pied en cas d'urgence, dont l'emprise est d'une superficie de 367,2 mètres carrés, sur une partie du lot 2 922 721, au bénéfice du lot 4 967 470, tous du cadastre du Québec, afin de permettre l'évacuation des occupants d'un bâtiment à être construit sur le lot 4 967 470, localisé entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Métropolitain Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1136037002

CE14 0134

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique;
- 2 - d'approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture;
- 3 - d'autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie.

Le tout sous réserve de l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1136365007

CE14 0135

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une somme de 200 000 \$ à titre de règlement final d'une réclamation d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de reconstruction du pont Latour;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1130541009

CE14 0136

Attendu que le 24 janvier 2014, le directeur du Financement, trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA2141629002, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 23 janvier 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;
- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} septembre 2023, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1^{er} septembre 2023, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;

- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou la greffière adjointe de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141629001

CE14 0137

Attendu que le 24 janvier 2014, le directeur du Financement, trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA2141629003, un financement pour un emprunt d'un montant de 100 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 100 000 000 \$ CA;
- 2- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 3- d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 23 janvier 2014 et annexée à la présente résolution comme pièce «B»;

- 4- de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée à la présente résolution comme pièce «B», un montant additionnel d'obligations d'une valeur nominale de 100 000 000 \$ CA échéant le 1^{er} décembre 2032;
- 5- d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «C»;
- 6- d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1^{er} décembre 2032, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à la présente résolution comme pièce «D»;
- 7- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints à la présente résolution comme pièce «D»;
- 8- de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 9- d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
- 10- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authenticateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 11- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 12- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
- 13- de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé à la présente résolution comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
- 14- d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
- 15- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
- 16- d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 17- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou la greffière adjointe de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur de la direction financement, trésorerie et caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;

18- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141629002

CE14 0138

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 31 janvier 2014, à Toronto (Ontario), afin d'échanger avec le directeur général et des responsables de la performance organisationnelle pour un montant estimé à 780 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143233001

CE14 0139

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la prolongation de l'affectation temporaire avec remboursement de Me Richard Lafrance au Service des affaires institutionnelles, à titre de directeur du Bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince, en Haïti, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de Coopération municipale Haïti/Canada (PCM2), et ce, à compter de la signature de l'Accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) prévue à la fin janvier 2014;
- 2 - de modifier, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), le budget de revenus et dépenses du Service des affaires institutionnelles afin de tenir compte du remboursement du salaire et des avantages sociaux de Me Lafrance pour un montant total de 709 000 \$, réparti sur les cinq prochaines années, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1134834011

CE14 0140

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143496001

CE14 0141

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141041001

Levée de la séance à 7 h 32.

70.001

Les résolutions CE14 0128 à CE14 0141 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003
2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140461001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 9 735,45 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Services intégrés Lemay et associés inc. (CE13 1591), majorant ainsi le montant total du contrat de 51 669,76 \$ à 61 405,21 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 9 735,45 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé;
2. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc. (CE13 1591), majorant ainsi le montant total du contrat de 51 669,76 \$ à 61 405,21 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-03-12 08:52

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140461001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 9 735,45 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Biodôme renouvelé / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Services intégrés Lemay et associés inc. (CE13 1591), majorant ainsi le montant total du contrat de 51 669,76 \$ à 61 405,21 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

D'ici le 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, Espace pour la vie s'est engagé à réaliser un ambitieux plan d'investissement de 189,3 M\$ qui permettra de positionner Montréal comme porte-étendard d'un vaste mouvement planétaire en faveur de la biodiversité, un vaste mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, rapprochant l'humain de la nature.

Déployés au coeur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, ces investissements permettront également d'accroître significativement la fréquentation et les revenus autonomes d'Espace pour la vie. 2,4 millions de visiteurs sont attendus chaque année d'ici 2017, soit une hausse de plus de 40 % par rapport à 2009, année de lancement du plan d'affaires.

Le lancement du concours d'architecture pour le Biodôme renouvelé vient d'être réalisé le 10 février et il est nécessaire de terminer le programme fonctionnel et technique qui servira de guide pour les candidats à ce concours.

La tenue d'un concours international a exigé des ajouts au programme fonctionnel et technique original, soit des documents supplémentaires pour l'Ordre des architectes du Québec, des ajouts d'analyses pour des zones non prévues au départ et des services d'ingénierie supplémentaires.

Pour rappel, la réalisation des programmes fonctionnels et techniques requiert les compétences d'un architecte et de plusieurs experts d'Espace pour la vie ne possède pas. Par ailleurs, le programme fonctionnel et technique sera réalisé dans un contexte où les délais sont serrés et le projet complexe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1591 - 9 octobre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique

du Biodôme renouvelé, pour une somme maximale de 56 836.73 \$ (contrat 49 209.30 \$ + contingences 2 460.46 \$ + incidences 5 166.97 \$), taxes incluses - Appel d'offres public #13-13127 - quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin (#1136365005).

CE 131349 - 28 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie (Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique), pour une somme maximale de 73 353.50\$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-12923 (#1136365002)

CM 13 0837 - 27 août 2013 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé (#1131714004).

CE 131175 - 14 août 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics pour l'élaboration des programmes fonctionnels et techniques du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (#1136365001).

CE 130962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617.05\$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78\$, taxes incluses, ..., et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (#1135991002)

CE 121723 - 17 octobre 2012 - Donner appui aux projets "Écosystème humain" au Biodôme, "Métamorphose" à l'Insectarium et "Pavillon de verre" au Jardin botanique de Montréal, de l'Espace pour la vie, à réaliser à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (#1120474004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver l'addenda no 1 au contrat de Services intégrés Lemay inc. pour leur permettre d'assurer les services professionnels supplémentaires décrits en justification. Toutes les clauses de leur contrat, à l'exception du budget d'honoraires maximum, demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

1. Dépôt pour l'OAQ

La préparation d'un document préliminaire du PFT a été requis pour un dépôt à l'Ordre des architectes du Québec qui est responsable de l'organisation du concours international. Ce document préliminaire n'était pas prévu initialement dans l'appel d'offres. Ce dépôt supplémentaire a exigé de faire plus tôt que prévu initialement le montage d'une maquette pour transmission à l'OAQ. Ce travail a obligé de développer rapidement un scénario préliminaire de base afin de valider son potentiel de réalisation et s'assurer que les critères et/ou intentions sont réalisables et respectent l'enveloppe budgétaire prévue.

2. Préconcept général

L'identification des contraintes a obligé de développer plus dans le détail et davantage de pistes de solutions afin d'en valider la faisabilité et les impacts budgétaires. Ce travail non prévu initialement s'est traduit par l'élaboration d'un préconcept général et par une validation des zones d'intervention. Ce dernier a permis par la suite d'identifier avec les équipes internes du Biodôme, les ingénieurs en mécanique-électricité et structure et les spécialistes en code du bâtiment, les paramètres de réalisation, les contraintes de mise en oeuvre du projet. Ce travail supplémentaire a été nécessaire afin de valider l'estimation des coûts et s'assurer que les intentions de design respectent l'enveloppe approuvée.

3. Ajout au programme et évolution du budget

Il a été convenu en tout début de mandat que l'élaboration du PFT débuterait lorsque le budget et le programme seraient clairement établis. Suite aux rencontres et développements du projet, le budget initial a été augmenté et certains éléments en option sont ajoutés à l'analyse afin d'être ajoutés au PFT :

- ajout de la zone écosphère;
- ajout du hall inférieur en lien avec le Planétarium.

4. Service d'ingénierie supplémentaire

Un PFT demeure habituellement en ingénierie à un niveau général de grands principes directeurs sans aller dans le détail. Dans ce cas précis, les ingénieurs doivent prendre en considération les installations existantes et aller à un niveau plus détaillé pour en valider la faisabilité. Exemples de services supplémentaires qui ont été requis :

- accrochage et/ou construction de la passerelle dans la zone de la forêt tropicale;
- Agrandissement potentiel de la zone des régions subpolaires;
- ouverture de la zone des régions subpolaires;
- structure de toit de la partie supérieure pour l'approche de verticalité.

Le contrat initial prévoit que les projets énoncés peuvent être annulés ou remplacés par d'autres du même type et la valeur de la modification est accessoire (moins de 20 % de la valeur initiale du contrat) et ne change pas la nature de celui-ci. L'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes exigeant qu'une modification à un contrat soit accessoire en nature et en valeur est donc respecté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût associé à ce contrat est de 53 407,45 \$, avant taxes, et contingences incluses. Les dépenses attachées au contrat sont détaillées comme suit :

	Taxes incluses	Avant taxes
Montant de la soumission	49 209,30 \$	42 800,00 \$
Montant des contingences (5%)	2 460,46 \$	2 140,00 \$
Total de la dépense	51 669,76 \$	44 940,00 \$
Addenda #1	9 735,45 \$	8 467,45 \$
Total du contrat révisé	61 405,25 \$	53 407,45 \$

Ce montant est déjà réservé dans le PTI d'Espace pour la vie, pour la période de 2014 à 2016. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Le montant net à imputer au règlement d'emprunt #7713999 est de 8 467,45 \$, soit une hausse de 18 % par rapport au contrat initial.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En cohérence avec la mission d'Espace pour la vie, le projet du Biodôme renouvelé répondra aux exigences de la Ville de Montréal en termes de développement durable :

Du point de vue du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise:

- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable;
- favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie;
- réduire les émissions de GES;
- implanter des mesures de réduction des déchets à la source;
- implanter des mesures de récupération et de valorisation des déchets (recyclage et compostage);
- tenir des événements écoresponsables;
- appuyer le secteur du développement des technologies propres (ex: géothermie, solaire...).

Du point de vue de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal :

- réhabiliter un bâtiment selon les critères LEED-EB;
- intégrer les éléments obligatoires suivants à tout projet, peu importe la superficie: gestion des déchets de construction, encourager les toits verts, intégrer au moins 10 % en énergie renouvelable des sources énergétiques utilisées, là où c'est possible, aménager des infrastructures pour favoriser l'utilisation du vélo en fonction du plan de transport de la Ville, assurer la gestion efficace de l'eau pour réduire la consommation des occupants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier de réalisation du projet du Biodôme renouvelé, en vue du 375^e anniversaire de Montréal en 2017 est très serré. Reporter la décision aurait des conséquences négatives sur le déroulement du concours et donc de l'échéancier, mettant à risque la livraison du projet dans les délais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été réalisé en vue du lancement du concours international pour la conception de la Métamorphose de l'Insectarium, du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique qui s'est déroulé le 10 février 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réception du PFT Biodôme renouvelé : 21 février 2014

- Lancement du concours : 10 février 2014
- Choix du Lauréat du concours : juillet 2014
- Concepts finaux et plans et devis: juillet 2015
- Début des travaux : janvier 2016

- Livraison : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LÉGER
chef du biodome

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
chef du biodome

Le : 2014-02-12



Dossier # : 1135062004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention d'amendement de bail par lequel la Ville loue du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), pour une période de deux ans, à compter du 1er décembre 2013, un local d'une superficie de 160,24 mètres carrés, situé au 5252, boul. de Maisonneuve Ouest, à des fins de bureau de chantier utilisé par la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ). La dépense totale est de 89 240,16 \$ taxes incluses. Bâtiment 8169

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de deuxième convention d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), pour une période additionnelle de deux (2) ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, un local d'une superficie de 160,24 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 5252, boul. de Maisonneuve Ouest à Montréal, à des fins de bureau de chantier pour la Direction de l'urbanisme et du développement économique, moyennant un loyer total de 89 240,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-24 11:25

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135062004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la deuxième convention d'amendement de bail par lequel la Ville loue du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), pour une période de deux ans, à compter du 1er décembre 2013, un local d'une superficie de 160,24 mètres carrés, situé au 5252, boul. de Maisonneuve Ouest, à des fins de bureau de chantier utilisé par la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ). La dépense totale est de 89 240,16 \$ taxes incluses. Bâtiment 8169

CONTENU

CONTEXTE

Le 1^{er} décembre 2010, la Ville a loué de la compagnie d'assurance Standard Life du Canada, un local d'une superficie de 156,54 m², au rez-de-chaussée, de l'immeuble situé au 5252, boulevard de Maisonneuve Ouest, à des fins de bureau de chantier (référence décision déléguée DB101195002). Le 10 mai 2012, la compagnie d'assurance Standard Life du Canada a vendu l'immeuble et les droits de propriété s'y rattachant, au Centre universitaire de santé McGill (CUSM). Suite au remesurage des Lieux loués, la superficie locative des lieux a été corrigée et est passée de 156,54 m² à 160,24 m². Le Bail original a été négocié de gré à gré avec le locateur.

La Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDÉ) de la Ville de Montréal a été désignée comme maître d'oeuvre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM sur le site du campus hospitalier Glen. Un bureau de chantier a été installé à des fins de surveillance des travaux et de coordination du projet. L'ensemble des travaux consiste à la reconstruction des infrastructures souterraines et réaménagement du domaine public aux abords du CUSM, et ce, afin d'améliorer l'accessibilité générale au CUSM, de rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public et d'améliorer les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

Compte tenu que le local est toujours requis par la DUDÉ, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a été mandatée afin de prolonger la convention de bail pour une période additionnelle de 2 ans. Les démarches de négociation, débutées en septembre 2013 se sont poursuivies pendant plusieurs mois jusqu'à ce que le CUSM accepte de réduire le loyer pour tenir compte de l'exemption de taxes municipales dont bénéficie cet immeuble.

Les parties conviennent de renouveler le bail pour 2 ans, débutant le 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2015, et ce, selon les termes et conditions tel que prévu à la deuxième convention de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DB126025004 - 12 novembre 2012 - Approbation du bail pour une période d'un an au loyer 48 784,55 \$, taxes incluses.

DB115323001 - 5 décembre 2011 - Approbation du bail pour une période d'un an au loyer de 44 756,96 \$, taxes incluses.

DB101195002 - 25 novembre 2010 - Approbation du bail pour une période d'un an au loyer annuel de 38 396,81 \$, taxes incluses.

En vertu des résolutions, suivantes la Ville de Montréal a été désignée comme maître d'oeuvre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) au site Glen :

CE10 1503 - 13 octobre 2010 - Accorder à Signotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de maintien de la circulation et de signalisation temporaire aux abords des travaux d'infrastructures et de reconstruction de chaussée dans le boulevard Décarie, de la rue Saint-Jacques au boulevard de Maisonneuve;

CE10 1603 - 13 octobre 2010 - Approuver un projet de convention par lequel IGF Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de santé et sécurité au travail pour les travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Centre universitaire de santé McGill au site Glen;

CG10 0299 - 26 août 2010 - Octroyer un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Constructions Louisbourg pour la construction d'un collecteur combiné (2 400 mm de diamètre), en partie en tranchée à ciel ouvert et en partie en poussée sous une voie ferrée, dans le boulevard Décarie, du boulevard de Maisonneuve à un point au nord de la rue Crowley;

CG10 0300 - 26 août 2010 - Octroyer un contrat à Les Constructions Infrabec inc. pour la construction d'un collecteur combiné (3 600 mm de diamètre), en tranchée, dans le boulevard Décarie, d'un point au nord de la rue Crowley à un point au nord de la rue Saint-Jacques;

CG07 0448 - 29 novembre 2007 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Centre universitaire de santé de McGill (CUSM) relativement à la réalisation, au partage de coûts et à la gestion d'un ensemble de travaux publics municipaux rendus nécessaires par l'implantation du CUSM sur le site de l'ancienne cour de triage Glen.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver la deuxième convention d'amendement de bail par lequel la Ville loue du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} décembre 2013, un local d'une superficie de 160,24 m², situé au 5252, boulevard de Maisonneuve Ouest, à des fins de bureau de chantier pour les travaux d'infrastructures liés au centre hospitalier du CUSM, moyennant un loyer annuel de 44 620,08 \$, taxes incluses, soit une dépense totale de 89 240,16 \$, taxes incluses, pour le terme de 2 ans. Durant le terme de la location, le loyer brut fluctuera uniquement selon les modalités prévues à la convention. La deuxième convention de bail est assujettie à une clause de résiliation sur préavis écrit de 60 jours de l'une ou l'autre partie.

JUSTIFICATION

Le site est toujours requis pour les besoins opérationnels du chantier jusqu'au parachèvement des travaux. Le taux de location est avantageux. Dans le secteur, les taux pour le même type de local oscillent entre 236,81 \$/m² et 279,86 \$/m² soit (22,00 \$/pi² et 26,00 \$/pi²).

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail du loyer - Superficie locative de 160,24 m² :

	Loyer annuel antérieur 2013	Loyer projeté Décembre 2013 (1 mois)	Loyer projeté 2014 (12 mois)	Loyer projeté 2015 (11 mois)	Loyer total terme 2 ans
Loyer brut annuel avant taxes	42 430,57 \$	3 234,04 \$	38 808,52 \$	35 574,48 \$	77 617,04 \$
Loyer au m²	264,79 \$	242,19 \$	242,19 \$	242,19 \$	242,19 \$
TPS	2 121,53 \$	161,70 \$	1 940,42 \$	1 778,72 \$	3 880,84 \$
TVQ	4 232,45 \$	322,60 \$	3 871,14 \$	3 548,54 \$	7 742,28 \$
Loyer brut incluant les taxes	48 784,55 \$	3 718,34 \$	44 620,08 \$	40 901,74 \$	89 240,16 \$
Ristourne TPS	(2 121,53 \$)	(161,70 \$)	(1 940,42 \$)	(1 778,72 \$)	(3 880,84 \$)
Coût total moins ristourne TPS	46 663,02 \$	3 556,64 \$	42 679,66 \$	39 123,02 \$	85 359,32 \$
Ristourne TVQ (62.8%)	S.O.	S.O.	(2 431,08 \$)	(2 228,48 \$)	(4 659,56 \$)
Coût total moins ristourne TPS TVQ (1)	46 663,02 \$	3 556,64 \$	40 248,58 \$	36 894,54 \$	80 699,76 \$

(1) La ristourne TVQ s'applique à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le taux de loyer brut inclut le loyer de base et les frais d'exploitation. En raison de son statut et en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, l'immeuble est considéré « non taxable » (ci-joint l'extrait du rôle foncier en pièce jointe). Le loyer convenu tient compte de l'exemption de taxes foncières. Aucun ajustement du taux de loyer brut ne sera fait outre la majoration qui est prévue au projet de deuxième convention d'amendement de bail.

La DUDÉ assumera le loyer à même son enveloppe budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme de 2 ans représente un montant de 89 240,16 \$, incluant les taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable ne s'applique pas au présent bail. La certification BOMA BEST n'est pas exigée puisqu'il s'agit d'une location d'un espace ayant une superficie inférieure à 1 000 m².

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que la demande d'approbation du renouvellement soit refusée, la Ville de Montréal devra trouver une nouvelle location dans un court délai. Cette démarche occasionnerait un délai de quelques mois, notamment en raison de la rareté des espaces.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 26 mars 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marc BRETON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine PAQUET
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-02-06



Dossier # : 1141197003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 et approuver les trois projets de conventions à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période 2014 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Contributions 2014
Association des commissaires des arts du Québec (ACAQ)	Illumination - Symposium sur le commissariat des arts de la scène	10 000 \$
Association des galeries d'art contemporain de Montréal (AGAC)	Foire Papier 14	20 000 \$
Relève créatrice sur écrans (RECRÉÉ)	Bientôt sur nos écrans	15 000 \$
Total		45 000 \$

2- D'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-03-11 16:56

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1141197003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 et approuver les trois projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014. Cette décision permettait de poursuivre les contributions à neuf (9) organismes culturels (le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, Les FrancoFolies de Montréal, le Festival des films du monde, le Festival Montréal Complètement Cirque, le Festival TransAmériques, le Carnaval, le Festival Montréal en lumière et Montréal Festimania) et d'ajouter quatre (4) événements porteurs d'avenir pour Montréal (le Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, le Festival Mode & Design Montréal et La Féria du vélo).

Dans ce même contexte, le comité exécutif approuvait également l'instauration d'un nouveau volet visant à apporter un soutien financier à des marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal, à la mise en valeur et à l'exportation de nos produits et expertises culturels et créatifs aux plans national et international.

Ainsi, le 18 septembre 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le soutien financier à sept organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs pour l'année 2013 (M pour Montréal, Conférence internationale des arts de la scène - CINARS, Media Lab-MTL, Alliance numérique du Québec, Association des galeries d'art contemporain - AGAC, Association nationale des éditeurs de livres - ANEL, Festival Montréal Mondial).

Ce sommaire-ci présente, pour approbation, trois conventions recommandées dans le cadre du soutien aux marchés et aux vitrines culturels et créatifs pour trois événements se tenant au printemps 2014. Ultérieurement, un autre sommaire sera présenté au comité exécutif pour les événements à venir plus tard en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1485 - 18 septembre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, à 7 organismes montréalais, pour la période 2013 et approuver les sept projets de convention à cette fin.

CM13 0825 - 26 août 2013 - Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux

marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

DESCRIPTION

Les conventions à intervenir entre la Ville et les trois organismes ont été établies en vertu de l'*Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Les textes des conventions ont été rédigés conformément à la convention type déjà convenue entre le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) et la Ville de Montréal pour les projets financés à même l'*Entente*. Il s'agit maintenant de les faire approuver officiellement par les instances décisionnelles.

Les contributions vont servir à soutenir les organismes et les secteurs d'activités suivants :

- Association des commissaires des arts du Québec (ACAQ) : nouvelles pratiques artistiques en arts de la scène
- Association des galeries d'art contemporain de Montréal (AGAC) : arts visuels
- Relève créatrice sur écrans (RECRÉÉ) : contenu numérique dans le domaine audiovisuel

JUSTIFICATION

Les marchés et vitrines culturels et créatifs mettent en évidence l'expertise et le talent montréalais dans les secteurs suivants : le cinéma et la production télévisuelle, l'édition, les arts de la scène, la musique, les arts visuels et les métiers d'art, les jeux vidéo, les arts numériques et les industries de contenus numériques.

Les marchés et vitrines culturels et créatifs favorisent le positionnement de Montréal à titre de plaque tournante des marchés culturels et créatifs nationaux et internationaux. Ils améliorent la visibilité de nos industries, tant sur le plan national qu'international et contribuent à la consolidation des entreprises qui démontrent un potentiel significatif. Ils favorisent les activités de maillage entre entreprises et permettent la production et la circulation d'une plus grande diversité d'oeuvres au Québec et à l'étranger.

L'Association des commissaires des arts du Québec (ACAQ) présente du 10 au 14 avril un symposium international sur le commissariat en arts de la scène, *Illumination*. Ce symposium développe les fondements du commissariat en pratiques nouvelles et suscite des opportunités de rayonnement pour les créateurs montréalais par les activités spécifiques organisées à cette fin pour les diffuseurs et programmeurs internationaux présents.

L'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) présente du 24 au 27 avril sa *Foire Papier 14*. Ce marché permet à plus de 500 artistes et 40 galeries d'exposer et de vendre des oeuvres et d'effectuer du développement d'affaires avec des galeristes, conservateurs et acheteurs corporatifs nationaux et internationaux.

Relève créatrice sur écrans présente les 1er et 2 mai l'événement *Bientôt sur nos écrans*. Ce marché-conférence met en vitrine les créateurs de contenu audiovisuel montréalais et représente un potentiel d'exportation de contenu original et de développement de propriété intellectuelle locale sur diverses plates-formes (télé, webséries, tablettes, applications mobiles).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organismes	Projets	Contributions 2014	% du soutien Ville
------------	---------	-----------------------	-----------------------

Association des commissaires des arts du Québec (ACAQ)	Illumination - Symposium sur le commissariat des arts de la scène	10 000 \$	12%
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Foire Papier 14	20 000 \$	5%
Relève créatrice sur écrans (RECRÉÉ)	Bientôt sur nos écrans	15 000 \$	5%
Total		45 000 \$	

Compte tenu des marchés et des vitrines culturels et créatifs existants en développement qui se tiennent en 2014, nous recommandons de contribuer une somme totale de 45 000 \$ sur les fonds disponibles de 170 000 \$ (150 000 \$ en 2014 et 20 000 \$ restant de 2013). Il s'agit d'une première contribution pour l'Association des commissaires des arts du Québec et pour la Relève créatrice sur écrans. Quant à l'Association des galeries d'art contemporain de Montréal, l'organisme a reçu 15 000 \$ en 2013 pour la tenue de l'événement Foire Papier 13.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La nouvelle entente signée en juillet 2012 entre le Secrétariat à la région métropolitaine et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés par l'*Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025* devront générer des retombées culturelles, économiques, environnementales et sociales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Tous les projets retenus devront démontrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées seront explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;
- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des organismes concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-03-07

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements



Dossier # : 1132518002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau Programme québécois de réfection des infrastructures (TIQ)
Objet :	Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie» de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est recommandé :

1. d'approuver le rapport intitulé «Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie» de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-10-25 13:26

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1132518002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau Programme québécois de réfection des infrastructures (TIQ)
Objet :	Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie» de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, la ville de Montréal amorçait la réalisation de son plan d'intervention qui constituait un des projets majeurs dans le cadre de sa nouvelle gestion de l'eau. L'objectif du projet était de développer une stratégie de planification des interventions optimales qui permettraient d'assurer la pérennité de ses réseaux d'eau potable et d'égouts. La même année, le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) rendait obligatoire la réalisation d'un plan d'intervention des réseaux d'eau potable et d'égouts pour obtenir l'aide financière provenant des différents programmes de subventions. Le plan d'intervention représente un portrait de l'état des réseaux de même qu'une planification stratégique des investissements qui sont requis à moyen terme. Il permet de démontrer au gouvernement, que la municipalité possède une bonne connaissance de l'état de ses infrastructures et que la planification de ses interventions est basée sur les meilleures pratiques de gestion d'actifs.

Conscient qu'il y a une grande interdépendance entre les réseaux d'eau et de voirie et que cette interdépendance a des impacts importants sur les besoins de coordination et de financement des travaux d'infrastructures, le Service de l'eau et la Direction des transports se sont entendus en 2008 pour collaborer et bonifier le plan d'intervention des réseaux d'eau en y intégrant les réseaux de voirie. En procédant à cette intégration, le plan d'intervention fait un autre pas vers une gestion d'actifs optimale. La dégradation d'un des réseaux peut avoir des impacts sur les autres et, d'autre part, la reconstruction d'un ouvrage a des incidences sur les autres infrastructures en place. L'optimisation des fonds publics s'appuie donc sur notre capacité à concilier l'ensemble de ces besoins et à diminuer le coût de service sur le cycle de vie complet de chaque actif.

C'est dans cette perspective que nous avons complété le plan d'intervention intégré des infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce nouveau rapport constitue une bonification et une mise à jour du plan d'intervention des réseaux d'eau adopté par le conseil d'agglomération en 2011. Il permet également aux services centraux et aux

arrondissements d'avoir une évaluation de l'état des réseaux de voirie et de la planification des interventions qui est requise à court terme. Nous souhaitons donc que le conseil d'agglomération approuve le rapport intitulé Plan d'intervention intégrée des réseaux d'aqueduc d'égouts et de voirie de la Ville de Montréal et autorise son dépôt pour approbation au MAMROT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0085 (24 mars 2011) Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal » et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir l'aide financière provenant des différents programmes de subventions

CG08 0440 (28 août 2008) Autoriser une dépense additionnelle de 10 156 880 \$, taxes incluses, pour des services professionnels additionnels ou connexes, servant à incorporer des données complémentaires dans l'établissement d'une planification intégrée du Plan d'intervention, dans le cadre du contrat accordé à Groupement CGT (CE05 0085), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 669 159.13 \$ à 40 826 039.13 \$, taxes incluses

CE05 0085 (19 janvier 2005) Octroyer un contrat à Groupement CGT (Cima +, Génivar, Tecslut) pour la mise en œuvre d'un plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égouts de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 30 699 159.13 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Le plan d'intervention utilise une représentation informatique de nos réseaux d'infrastructures pour en modéliser leur dégradation. Les données physiques telles que la longueur, le diamètre, les matériaux et l'âge y sont associées aux données d'états provenant des auscultations pour identifier les infrastructures qui nécessitent des interventions. Il nous est alors possible de déterminer les types d'interventions requises et les budgets qui leur sont associés. Le plan d'intervention ne remplace pas les analyses d'avant projet. Il se veut plutôt un point de départ de ces analyses, en ciblant les tronçons prioritaires et en fournissant les informations de base à approfondir à l'ensemble des intervenants impliqués.

La réalisation du plan d'intervention intégré des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie représente une amélioration au plan d'intervention de l'eau approuvé par le conseil d'agglomération en 2011 et est l'aboutissement d'une démarche rigoureuse qui a débuté en 2008 et qui s'est terminée en 2012. Il permet d'établir une planification cohérente des investissements tenant compte de l'impact des trois réseaux. Le projet s'est déroulé selon les grandes étapes suivantes :

- mise à jour de l'inventaire détaillé des réseaux d'eau potable et d'égout;
- mise à jour de l'évaluation de l'état des réseaux;
- création des réseaux de voirie incluant les chaussées et trottoirs dans un SIG (système d'information géographique)
- production d'un plan d'intervention partiel pour chacun des arrondissements;
- évaluation de la condition des chaussées par l'auscultation de 100 % des réseaux de voirie;
- production des plans d'intervention par l'utilisation d'un système intégré d'aide à la décision (SIAD).

JUSTIFICATION

Le dépôt du rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal constitue une condition d'admissibilité pour obtenir l'aide financière provenant des différents programmes de subventions

gouvernementales. Il démontre au gouvernement que la Ville de Montréal possède une bonne connaissance de l'état de ses infrastructures et que la planification des interventions est justifiée selon les priorités établies par le MAMROT et basée sur le diagnostic de l'état structural et fonctionnel des conduites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plan d'intervention est une condition préalable à l'accès aux programmes de subventions administrés par le MAMROT comme celui de la TECQ. Au cours des trois dernières années, pas moins de 150 millions en travaux d'immobilisation ont été financés par le biais de ce programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la planification proposée au plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la Ville de Montréal s'inscrit dans les orientations de la Ville en matière de développement durable, en contribuant à :

1. la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de techniques de réhabilitation limitant l'excavation et la disposition de rebuts de construction;
2. la réduction des fuites sur le réseau d'aqueduc en intervenant stratégiquement sur les conduites comportant les taux de bris ainsi que les risques de rupture future les plus élevés;
3. l'équité entre les générations en contribuant à la mise en place d'une stratégie de financement sur le cycle de vie des infrastructures et en adoptant une stratégie d'intervention visant l'optimisation de la durée de vie des infrastructures;
4. la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement en favorisant la réhabilitation ainsi que la coordination des travaux lorsque possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il permet d'avoir un portrait à la fois global et de l'état des infrastructures d'eau et de voirie et des investissements requis pour maintenir ces infrastructures à un niveau de service adéquat. C'est un outil de gestion pour une prise de décision rationnelle, avertie et efficace. En bref, le plan d'intervention offre :

- une connaissance de l'état des réseaux;
- une planification des travaux recommandés pour chacun des actifs;
- un portrait des besoins financiers liés à la planification coordonnée des travaux;
- des outils pour optimiser la planification des interventions et faire des choix éclairés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'action de communication, en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption : Avril 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

« À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Benoit CHAMPAGNE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand HACHEY
Chef de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-08-12

Abdelwahid BEKKOUCHE
en remplacement de Dominique Deveau -
Directrice



Dossier # : 1143570004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction générale pour mettre en place le Bureau-Ville intelligente et numérique et autoriser un virement de 400 000 \$ en 2014 en provenance du poste budgétaire afférent aux projets prioritaires de l'administration vers la Direction générale

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de mandater la Direction générale pour mettre en place le Bureau - Ville intelligente;
2. d'autoriser un virement de crédits de 400 000 \$ en provenance des Dépenses communes - Projets prioritaires de l'administration - vers la Direction générale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-03-20 16:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1143570004**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction générale pour mettre en place le Bureau-Ville intelligente et numérique et autoriser un virement de 400 000 \$ en 2014 en provenance du poste budgétaire afférent aux projets prioritaires de l'administration vers la Direction générale

CONTENU

CONTEXTE

La nouvelle administration s'est engagée à mettre en place une démarche mobilisatrice pour faire de Montréal une "Ville intelligente et numérique" et que la métropole devienne un des leaders mondialement reconnus dans ce domaine. Pour ce faire, elle compte s'inspirer de modèles existants, notamment ceux des villes de New-York, Lyon, Barcelone ou encore d'Amsterdam.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0255 du 19 février 2014 (#1140395004) Adopter le Règlement sur les services - Approuver la réorganisation administrative de la ville et la création et l'abolition des postes qui en découlent.

DESCRIPTION

Il est recommandé de mettre en place le Bureau - Ville intelligente et numérique, qui sera directement attaché à la Direction générale.
 Le Bureau aura comme mandat de :

Définir, d'ici la fin de l'année 2014, la stratégie de "Montréal, Ville intelligente et numérique 2014".

Cette stratégie devra tenir compte de l'environnement actuel, identifier et prioriser les nouveaux chantiers, débiter l'identification des chantiers stratégiques et élaborer un programme de financement et de partenariats pour la réalisation des projets. Elle devra être validée auprès de la société civile, des partenaires institutionnels et des élus, à l'aide de mécanismes traditionnels et novateurs de consultation.

Positionner Montréal sur le plan international comme une métropole intelligente et numérique et établir des relations privilégiées avec d'autres métropoles intelligentes et numériques et des réseaux internationaux de villes intelligentes et numériques.

Déposer un bilan annuel aux instances sur les réalisations de chacun des chantiers.

La stratégie "Montréal, Ville intelligente et numérique 2014" sera basée sur 4 axes :

COLLECTER : TRANSPARENCE DE GESTION; GOUVERNEMENT OUVERT

Libérer massivement les données et développer des outils de visualisation pour mettre en valeur celles-ci.

Collecter et analyser les données télémétriques pour accroître le contrôle et l'optimisation de l'usage des ressources publiques.

COMMUNIQUER : SYSTÈMES D'ACCÈS; DIFFUSION D'INFORMATION

Développer une plate-forme web et des applications mobiles pour diffuser l'information en temps réel aux citoyens.

Déployer les infrastructures de réseaux filaires et sans fil (WIFI) à large bande.

Mettre en place des centres d'apprentissages et de création locaux des nouvelles technologies.

COORDONNER : SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES

Développer des systèmes intelligents de gestion du transport, des infrastructures, de la sécurité, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement.

Numériser les services publics tout en préservant les moyens traditionnels (311, émission de permis, etc.)

COLLABORER : ACCOMPAGNER L'INDUSTRIE; STIMULER L'INNOVATION ET LA CRÉATIVITÉ

Accompagner les acteurs privés et institutionnels pour mettre en place un réseau d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises en technologie.

Soutenir les besoins des "start-ups" technologiques.

Favoriser l'usage du domaine public comme laboratoire pour tester des solutions novatrices à des enjeux municipaux.

JUSTIFICATION

En se dotant d'un Bureau - Ville intelligente et numérique, l'administration prend les moyens pour réaliser ses objectifs en matière d'ouverture des données et d'intégration des nouvelles technologies à la gestion de la Ville, de façon à rendre plus efficace et efficiente l'organisation et à optimiser les services aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Bureau sera une structure légère, misant sur la coordination des actions des unités administratives concernées, le développement de l'expertise, une vision stratégique et un leadership sur l'organisation. Outre le responsable du bureau de niveau équivalent au Chief Digital Officer (CDO), on y trouvera 3 autres ressources : une personne affectée à la planification et la communication, une autre affectée à l'analyse et la rédaction et une dernière affectée au soutien administratif. Le budget requis pour 2014 est de 400 000 \$, soit 500 000 \$ sur une année complète à compter de 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annnonce de la mise en place de ce bureau suite à l'adoption du dossier au CE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dotation du poste de responsable du Bureau - Ville intelligente et numérique en avril 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-18

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général



Dossier # : 1136242026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le budget de la Ville pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 1000 \$ pour l'achat de livres pour la section jeunesse de la bibliothèque de Roxboro

Il est recommandé au comité exécutif :

1- De modifier le budget de la Ville pour l'année 2014, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 1000 \$ pour l'achat de livres pour la section jeunesse de la bibliothèque de Roxboro;

2- D'émettre un reçu officiel, aux fins d'impôt, au nom d'Estelle Savoie-Dufresne avocate inc, au montant de 1000 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Signé par Jean-Marc L'ABBÉ **Le** 2014-03-14 12:42

Signataire :

Jean-Marc L'ABBÉ

Directeur Culture Sport-Loisirs et Développement Social
Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social

IDENTIFICATION**Dossier # :1136242026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un don d'une valeur de 1 000 \$ d'Estelle Savoie-Dufresne avocate inc. pour l'achat de livres pour la section Jeunesse de la bibliothèque de Roxboro et autoriser l'émission d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu pour la même valeur. Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2014 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'un montant additionnel de 1 000 \$ suite à l'encaissement de ce don. Informer le trésorier de la Ville de Montréal, de la modification du budget de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

CONTENU**CONTEXTE**

Ayant grandi dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, une donatrice désire faire un don volontaire à la bibliothèque de Roxboro qui représente la bibliothèque de quartier qu'elle fréquentait dans sa jeunesse.

Le don volontaire de notre donatrice contribuera au rafraîchissement de la collection de livres de la section Jeunesse de la bibliothèque de Roxboro. Une étiquette sera apposée à l'intérieur des livres pour remercier la donatrice sans mention du montant versé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accepter pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un don d'une valeur de 1 000 \$ d'Estelle Savoie-Dufresne avocate inc. pour l'achat de livres pour la section Jeunesse de la bibliothèque de Roxboro et autoriser l'émission d'un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu pour la même valeur. Autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2014 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'un montant additionnel de 1 000 \$ suite à l'encaissement de ce don. Informer le trésorier de la Ville de Montréal de la modification du budget de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

JUSTIFICATION

Ce don est fait volontairement. L'achat de livres sera fait avant la fin de l'exercice 2014. Il s'agit donc d'informer le Conseil d'arrondissement de la réception du don de 1 000 \$, d'en

informer le trésorier et le comité exécutif, afin que ce dernier modifie en conséquence le budget de la Ville, pour l'année 2014, afin de tenir compte de la réception de ce don d'un montant de 1 000 \$, et d'autoriser un virement de crédit au budget d'opération, tel que stipulé à l'article 144 du chapitre IV - Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que :

"Le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil de la ville dans le respect des normes minimales que fixe par règlement le conseil de la ville quant au niveau des services que chacun des conseils d'arrondissement doit offrir.

Il peut autoriser un virement de crédits. Il peut également modifier ce budget afin de tenir compte de sommes imprévues reçues pour l'exécution de travaux ou de sommes provenant d'un don versé par une personne à une fin déterminée ou d'une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes déjà versée ou dont le versement est assuré.

Dans un tel cas, le conseil d'arrondissement doit, dans les cinq jours de la modification, en informer le trésorier de la ville et le comité exécutif afin que ce dernier modifie le budget de la ville pour tenir compte de cette modification."

2000, c. 56, ann. I, a. 144; 2003, c. 28, a. 41.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce montant de 1 000 \$ sera imputé comme suit :

Provenance :

Arr. Pierrefonds-Roxboro/ Budget régulier/ Ressources financières/Autres - Administration générale /Autres revenus divers /Don

SIMON : 2420 0010000 303111 01819 45901 013534 0000 000000 000000 00000 00000

Imputation :

Arr. Pierrefonds-Roxboro/ Budget régulier /Bibliothèque Roxboro /Bibliothèque / Livres / Livres non-qubécois / Livres enfants français

SIMON : 2420 0010000 303125 07231 56513 015029 0000 000000 019036 00000 00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Services partagés financiers (Line DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise ZAMPINI
C/d culture, bibliothèques & dev.social

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-12

Jean-Marc L'ABBÉ
Directeur Culture Sport-Loisirs et
Developpement Social



Dossier # : 1142783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000\$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna du Centre Sportif St-Charles.

De demander au comité exécutif d'autoriser un financement d'une somme maximale de 300 000 \$ par le Fonds Énergie de la Ville de Montréal pour le projet de mise à niveau de l'aréna du Centre Sportif St-Charles;
L'arrondissement Le Sud-Ouest s'engage à rembourser ledit montant à raison de 50 000 \$ par année, à compter de 2016, à même les économies d'énergie, le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Erick SANTANA **Le** 2014-02-28 15:14

Signataire :

Erick SANTANA

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1142783001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000\$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna du Centre Sportif St-Charles.

CONTENU**CONTEXTE****PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES QUANT AU CALENDRIER ET ÉTAPES DU PROJET**

ÉTAPES TERMINÉES :

Phase préparatoire : septembre 2012 à février 2013

Phase de conception : février 2013 à février 2014

Appel d'offres pour construction : février 2014 à mars 2014 (soumissions ouvertes le 12 mars 2014)

ÉTAPES EN COURS DE RÉALISATION :

Préparation du dossier pour l'octroi du contrat (au CM)

ÉTAPES À VENIR :

Octroi du contrat de construction : CM du 16 juin 2014

Travaux de mise aux normes : juillet 2014 à juin 2015

Réouverture complète du Centre : automne 2015

(Source: Daniel Castonguay, architecte, Gestionnaire immobilier)

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LEWIS
Chef de division - Gestion immobilière

IDENTIFICATION

Dossier # :1142783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un financement par le Fonds Énergie d'une somme maximale de 300 000\$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna du Centre Sportif St-Charles.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante glaces réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. Trente-huit de celles-ci sont sous la responsabilité des conseils d'arrondissements. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le HCFC-22, d'ici 2020. L'effort doit être réparti sur 10 ans, en raison notamment de la capacité limitée des frigoristes au Québec, pour effectuer ce genre de conversion. Le plan d'action et le programme de soutien financier pour ces travaux ont récemment été révisés par la Direction des sports et le Services des finances, afin d'examiner le financement et la répartition entre les services corporatifs et les arrondissements (80 % / 20 %). La notion de travaux admissibles a été introduite ainsi que les exigences de la nouvelle politique de développement durable. La Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) a donc entamé, au printemps 2012, une nouvelle phase de ce programme et les étapes de planification pour la mise à niveau de l'aréna du Centre Sportif St-Charles (263) de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Pour assurer sa qualification au programme de soutien financier et atteindre les objectifs dans ce projet, l'arrondissement s'est engagé à recourir au Fonds Énergie afin de financer une partie des travaux, notamment ceux mis en oeuvre dans le projet de l'aréna qui en améliore l'efficacité énergétique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 12 220147 Le 1er mai 2012 Adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna du centre Saint-Charles et acceptation de l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville centre pour la gestion du projet;

CE08 1163 Le 18 juin 2008 - Création du Fonds Énergie de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'arrondissement Le Sud-Ouest demande au comité exécutif, pour le projet de l'aréna du Centre Sportif St-Charles, de financer une partie des travaux d'efficacité énergétique de ce projet par le Fonds Énergie en prêtant la somme de 300 000 \$ pour l'aréna du Centre Sportif St-Charles.

Dans ces conditions, l'arrondissement consent à rembourser, sur une période de 6 ans, une somme annuelle approximative de 50 000 \$ à compter de 2016 jusqu'au remboursement du montant total. Les travaux doivent être complétés et une année d'opération doit être écoulée pour déterminer les économies nettes réelles. Ces versements seront ajustés en considérant, le cas échéant, les subventions au Fonds Énergie par les autres programmes de subventions.

JUSTIFICATION

Le Centre Sportif St-Charles a été construit en 1960 et nécessite des travaux pour assurer la mise à niveau de l'aréna. La portée des travaux de ce projet de mise à niveau comporte les volets suivants: la conversion du système de réfrigération, l'agrandissement de l'aréna pour l'aménagement d'une nouvelle salle mécanique, le remplacement de la dalle réfrigérée, la mise aux normes et la sécurité du bâtiment existant, la mise en place de mesures d'économie d'énergie, l'amélioration de l'accessibilité universelle ainsi que divers travaux connexes.

Des travaux de cette ampleur créent des opportunités qui permettent l'implantation d'une série de mesures d'économie d'énergie. Ces opportunités sont d'autant plus justifiées par les besoins en énergie des différentes fonctions de ce centre sportif. Ils permettent de puiser l'énergie générée par le système de production de froid (aréna) pour réduire la consommation d'énergie des systèmes de production de chaleur (chaudière et chauffe-eau domestique).

Comme ces mesures nécessitent des crédits supplémentaires pouvant toutefois offrir un retour sur l'investissement, l'Arrondissement fait appel au Fonds Énergie pour obtenir une partie du financement.

Les principales mesures d'efficacité énergétique pour lesquelles l'Arrondissement fait une demande de financement au Fonds Énergie sont :

- La récupération de chaleur du nouveau système de réfrigération à l'ammoniac pour, entre autres, les besoins suivants :
- Récupérer la chaleur pour chauffer l'eau domestique;
- Récupérer la chaleur pour chauffer une partie du bâtiment;
- Récupérer la chaleur pour le préchauffage de l'eau de la piscine.
- Le remplacement de l'éclairage au-dessus de la patinoire;
- L'installation des détecteurs de mouvement;
- Le remplacement des appareils de ventilation et de déshumidification par des appareils plus performants pour l'enceinte de l'aréna;
- L'ajout de la régulation et des contrôles pour l'éclairage et la récupération de chaleur;
- La mise en place de nouvelles chaudières à haute efficacité;
- L'ajout de toile ou de peinture réfléchissante au-dessus de la patinoire.

Selon l'estimation des professionnels de la Direction des stratégies et transactions immobilières, division de l'expertise, différents équipements ont été identifiés pour leur contribution aux économies annuelles générées grâce à la diminution de la consommation de gaz naturel et d'électricité.

Ce type d'équipement fait déjà l'objet de remplacement dans les arénas qui ont été mis à niveau lors des projets déjà réalisés dans le cadre du Programme des arénas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement remboursera la totalité du prêt de 300 000 \$ à raison de 50 000 \$ par année, à même les économies d'énergie réalisées à compter de 2016, et ce, pour une période de 6 ans.

Le détail de l'information financière et comptable est dans l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent directement dans la vision du Plan de développement durable de la Ville de Montréal et dans les actions réalisées sur le plan local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le financement du Fonds Énergie n'est pas autorisé, des mesures importantes d'efficacité énergétique devront être retirées du projet alors qu'ils sont une condition implicite au programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

La réalisation de ces travaux permettra à la Direction des immeubles d'atteindre son objectif de réduction globale de la consommation d'énergie de 10% sur 5 ans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres de construction : Février 2014

Octroi du contrat de construction : Juin 2014

Début des travaux de construction : Juin 2014

Fin des travaux : juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs en vigueur notamment au courrier budgétaire 98 émis le 10 juillet 2008 par le Service des finances.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Émilie CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Éric ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LEWIS
Chef de division - Gestion immobilière

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-25

Aurèle BLANCHETTE
Directeur



Dossier # : 1145910002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 2 800,19 \$ en provenance du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre de l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 2 800,19 \$ en provenance du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre de l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Gilles RAINVILLE **Le** 2014-03-17 15:41

Signataire :

Gilles RAINVILLE

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145910002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 2 800,19 \$ en provenance du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard dans le cadre de l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU**CONTEXTE**

Il est demandé d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de 2 800,19 \$ en provenance du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard pour une dépense supplémentaire dans le cadre d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert, contrat numéro SP-57, accordé à CIMA + majorant ainsi le montant total du contrat de 32 422,95 \$ à 35 527,28 \$, taxes incluses.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Marie-Josée BONIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN
Charge(e) de projets - genie - stle

IDENTIFICATION **Dossier # :1145910002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 3 104,33 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert, contrat numéro SP-57, accordé à CIMA + majorant ainsi le montant total du contrat de 32 422,95 \$ à 35 527,28 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a octroyé un contrat à la firme CIMA + le 6 mai 2013 pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert. La firme réclame un montant d'honoraires additionnel pour des activités non prévues aux documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA13 13 0135 en date du 6 mai 2013 (1133693006) - Soumission - Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert - Contrat numéro SP-57 - CIMA + - 32 422,95 \$, taxes incluses.

- Résolution numéro CA13 13 0086 en date du 2 avril 2013 (1135910001) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert- contrat numéro SP-57.
- Résolution numéro CM13 0133 en date du 25 février 2013 (1120390002) - Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 \$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements

DESCRIPTION

Au moment de l'appel d'offres, il était prévu que la firme réalise la conception d'un seul système d'éclairage. En cours de mandat, la Direction des affaires publiques et du développement communautaire a demandé qu'une conception additionnelle pour un niveau d'éclairage d'intensité supérieure soit ajoutée à l'appel d'offres, de façon à pouvoir choisir après l'ouverture des soumissions l'intensité la plus forte selon le budget disponible. La demande d'ajustement d'honoraires de la firme CIMA + se trouve annexée en pièces jointe.

JUSTIFICATION

Cette dépense supplémentaire en honoraires est justifiée par le fait que des activités de conception non prévues lors de l'appel d'offres pour des services professionnels ont été ajoutées en cours de mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En février 2013, le conseil municipal a autorisé l'ajout de 42 M\$ au PTI 2013-2015 afin de permettre la réalisation de projets dans les parcs, les bâtiments et installations de sports et de loisir et ainsi améliorer la qualité des services aux citoyens. L'arrondissement de Saint-Léonard a ainsi obtenu la somme de 1,369 M\$. De cette contribution corporative, un budget de 419 000 \$ a été prévu (services professionnels et coûts de construction) pour réaliser le projet des tours d'éclairage sportif au terrain de football du stade Hébert. Le montant additionnel de 3 104,33 \$ taxes incluses pour le contrat SP-57 doit être imputé de la façon suivante:

Cette dépense sera imputé entièrement sous un règlement d'emprunt corporatif au sous-projet 1334614017 (SIMON 147338). Le détail de l'aspect financier est présenté sous l'intervention de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et du service des finances.

	Av. taxes	TPS (5%)	TVQ (9.975%)	Total	Net
Contrat SP-57	2 700,00 \$	135,00 \$	269,33 \$	3 104,33 \$	2 800,19 \$

Provenance: Règlement d'emprunt parapluie corporatif 12-045

Entité	Source	C. resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
6101	7713014	802600	01909	57201	000000	0000	112522	000000	98001	00000

Imputation:

Projet Sous-projet Crédits Contrat

34614 1334614017 2 800,19 \$ 3 104,33 \$

Entité	Source	C. resp	Activité	Objet	Sous-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
6101	7713014	801250	07165	54301	000000	0000	147338	000000	15015	00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Nathalie HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre DROUIN
Chargé de projets - Genie

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY
Directeur(trice) travaux publics

Le : 2014-01-09



Dossier # : 1133704004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 167 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipements technique pour la Place du Village

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire de 167 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'équipements technique pour la Place du Village, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-03-19 11:53

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133704004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 184 882,02 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'équipements technique pour la Place du Village et octroi d'un contrat à la compagnie 9021-9395 Québec inc (Omnison et Lumières) au montant de 184 882,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 13-13287 (1 soumissionnaire) et demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire de 167 000 \$ à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement ont procédé par voie d'appel d'offres public, afin de doter la Place du Village d'équipements techniques. Ces achats ont été autorisés dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI) supplémentaire 2013 accordé à l'arrondissement par la Ville centre. L'objet de ce sommaire est d'acquérir de nouveaux équipements afin de réaliser une offre de service aux citoyens sur la Place du Village. La Place du Village est une place publique située sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste depuis la rue Notre-Dame jusqu'au fleuve Saint-Laurent, dans le quartier Pointe-aux-Trembles. La Place du Village, qui est le prolongement du parc du Fort-De-Pointe-aux-Trembles, est en cours d'aménagement et la fin des travaux est prévue à l'été 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0133 - 26 février 2013 - Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 \$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements.

DESCRIPTION

Au total, il y a eu trois preneurs de cahier de charges, il s'agit des firmes Solotech, Le Diplomate et Omnison et Lumières. La firme Solotech s'est désisté car la période de soumission ne convenait pas à la compagnie alors que la firme Le Diplomate ne pouvait fournir l'ensemble des équipements demandés. Conformément à l'échéance prescrite, nous avons obtenu des propositions d'un seul fournisseur, soit Omnison et Lumières inc. Cette soumission a été reçue conformément à l'échéance prescrite et répond aux règles

administratives et techniques de l'appel d'offres. La compagnie retenue lors de cet appel d'offres doit livrer les équipements de son et d'éclairage conformément aux exigences du devis technique joint à l'appel d'offres numéro 13-13287.

JUSTIFICATION

Il est essentiel de procéder à l'acquisition de ces équipements techniques afin de proposer une offre de service de qualité sur la Place du Village. L'arrondissement ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour assurer une offre de service culturelle à la Place du Village.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une (1) seule soumission a été reçue. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 27 novembre 2013 et l'analyse de la conformité administrative et technique s'est terminée le 2 décembre.

Le prix soumissionné par la compagnie Omnison et Lumières inc. est de 160 801,91\$ + 8 040,10\$ (TPS) + 16 039,99\$ (TVQ) pour un montant total de 184 882\$.

Le projet sera financé à 100% par le corporatif avec le PTI supplémentaire de 2.3M\$, 67.6% dans le projet Équipement technique Place du Village (125 000\$) et 32.4% dans le projet Scène mobile (59 882.02\$).

Soumissionnaires Prix Contingences Total		
<i>Omnison et Lumières inc.</i>	184 882.00\$	- \$ 0\$
		- \$
<i>Estimation des professionnels sans les incidences (interne)</i>		
		185 000.00 \$
<i>Coût moyen des soumissions reçues</i>		
		184 882.00\$
<i>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</i>		
		S/O
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</i>		
		S/O
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</i>		
		S/O
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)</i>		
		118.00\$
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)</i>		
		0.06%

L'estimation des professionnels fait à l'interne a été effectuée selon les prix suggérés en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet s'inscrit dans le cadre, du Plan local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de ces équipements permettra à l'arrondissement de remédier à diverses problématiques en matière d'incapacité à répondre aux normes techniques actuelles puisque l'arrondissement doit louer de l'équipement supplémentaire pour assurer l'offre de service en plein air lors de gros événements et diverses activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2014 : Octroi du contrat et préparation du bon de commande

Printemps 2014 : Livraison de l'équipement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline PERRAS
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur

Le : 2014-02-11



Dossier # : 1133704003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 44 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi de contrats d'acquisition et d'installation de rideaux de scène et de travaux de protection de la scène

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire de 44 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'octroi de contrats d'acquisition et d'installation de rideaux de scène et de travaux de protection de la scène, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-03-19 11:52

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1133704003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 27 707,43 \$ pour l'acquisition et installation de rideaux de scène et octroi d'un contrat à la compagnie Équipement de théâtre G.C. Ltée, au montant de sa soumission 27 707,43 \$, taxes incluses, appel d'offres sur invitation 13-13097 (4 soumissionnaires) et autoriser une dépense de 20 989,38 \$ pour des travaux de protection de la scène et octroi d'un contrat de gré à gré à la compagnie Construction et Rénovation Gilbert Dumas incorporée, au montant de 20 989,38\$, taxes incluses, le tout, dans le cadre du PTI supplémentaire 2013 "Habillage de scène de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles" accordé par la Ville centre et demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles au montant de 44 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI supplémentaire 2013, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a obtenu les fonds nécessaires pour réaliser l'habillage de scène de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles. Le présent dossier vise donc à autoriser l'octroi de contrats à deux compagnies pour l'acquisition et l'installation de rideaux de scène ainsi que pour des travaux de protection de la scène.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le projet "Habillage de scène de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles" comporte à la fois l'acquisition et l'installation de rideaux de scène ainsi que des travaux de protection de la scène. Bien que les actions soient complémentaires les unes aux autres, aucun fournisseur ne peut effectuer l'ensemble de ces travaux. L'arrondissement doit donc effectuer deux démarches administratives différentes :

- Acquisition et installation de rideaux de scène, appel d'offres sur invitation;
- Travaux de protection de la scène, contrat gré à gré.

Acquisition et installation de rideaux de scène

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement ont procédé par voie d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de rideaux de scène de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles. Conformément à l'échéance prescrite dans le cadre de l'appel d'offres, nous avons reçu des propositions de quatre fournisseurs, soit Draperies Commerciales A.N. inc., Promotions C.S.L., Équipements de théâtre G.C. Ltée et Scène Scapin. C'est la firme Équipements de théâtre G.C. Ltée qui est le plus bas soumissionnaire conforme et qui obtient le contrat. Il s'agit d'octroyer un contrat à la compagnie Équipement de théâtre G.C. Ltée, au montant de 27 707,43\$ (taxes incluses), pour l'acquisition et l'installation de rideaux de scène, conformément au document d'appel d'offres sur invitation et à la soumission déposée (appel d'offres numéro 13-13097, 4 soumissionnaires).

Travaux de protection de la scène (contrat gré à gré)

La DCSLDS souhaite également octroyer un contrat pour des travaux de protection de la scène de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles. La DCSLDS a procédé par appel de proposition et a reçu 1 seule soumission. L'équipe de la DCSLDS a contacté sept compagnies aptes à réaliser ces travaux. De ces compagnies, deux seules ont visité les lieux et une seule a accepté de remettre une soumission et de réaliser les travaux. Il s'agit d'octroyer un contrat à la firme Construction et Rénovation Gilbert Dumas incorporée, au montant de 20 989,38\$ (taxes incluses), pour les travaux de protection de la scène de la salle de spectacle de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles, conformément à la soumission (1 soumissionnaire). La soumission reçue correspond à l'évaluation préalable qui a été faite du coût de ces travaux. Les travaux de protection consiste à sabler et teindre la scène selon les normes et à sabler et à appliquer une couche d'epoxy sur la partie bétonnée.

JUSTIFICATION

Il est essentiel de procéder à l'octroi de ces contrats puisque l'habillage de scène de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles représentent des problématiques majeures de désuétude et de sécurité. L'octroi de ces deux contrats permettra à la maison de la culture Pointe-aux-Trembles la poursuite de l'offre de service à la population. Depuis l'ouverture de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles en 1999 peu de travaux ont été faits en ce sens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les rideaux de scène, le prix soumissionné par la compagnie Équipement de théâtre G.C. Ltée est de 24 098,66\$ + 1 204,93\$ (TPS) + 2 403,84\$ (TVQ) pour un montant total de 27 707,43\$.

Pour les travaux de protection de la scène, le prix soumissionné par la compagnie Construction et Rénovation Gilbert Dumas incorporée est de 18 255,60\$ + 912,78\$ (TPS) + 1 821,00\$ (TVQ) pour un montant total de 20 989,38\$.

Le projet sera financé à 100% par le corporatif avec le PTI supplémentaire de 2,3M\$ dédié à l'arrondissement.

Soumissionnaires Prix Contingences Total		
<i>Équipement de théâtre G.C. Ltée</i>	<i>27 707,43\$</i>	<i>0\$</i>
<i>Draperies Commerciales A.N. inc.</i>	<i>29 927,99\$</i>	<i>0\$</i>
<i>Promotions C.S.L.</i>	<i>36 687,37\$</i>	<i>0\$</i>
<i>Scène Scapin</i>	<i>37 528,99\$</i>	<i>0\$</i>

<i>Estimation des professionnels sans les incidences (interne)</i>	42 000,00\$
<i>Coût moyen des soumissions reçues</i>	32 962,95\$
<i>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</i>	5 255.52\$
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</i>	9 821.56\$
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</i>	26%
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)</i>	14 292,57\$ *
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)</i>	34%

* Le montant estimé à l'interne était supérieur à la soumission car il a été calculé en fonction du prix linéaire suggéré des matériaux et correspondait plus au montant de la soumission la plus élevée.

Soumissionnaires Prix Contingences Total			
<i>Construction et Rénovation Gilbert Dumas</i>	20 989,38 \$	-	0\$
		\$	
		-	
		\$	
<i>Estimation des professionnels sans les incidences (interne)</i>	20 000,00\$		
<i>Coût moyen des soumissions reçues</i>	20 989,38\$		
<i>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</i>	S/O		
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</i>	S/O		
<i>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</i>	S/O		
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)</i>	S/O		
<i>Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)</i>	S/O		

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 21 de la culture, du Plan local de développement durable de l'arrondissement et de la déclaration reconnaissant la culture au nombre des quatre piliers du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce PTI d'habillage de scène de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles permettra à l'arrondissement de présenter des événements dans un contexte professionnel adéquat et à remédier à des problématiques importantes de sécurité. Le fait de ne pas octroyer ces contrats pourrait éventuellement entraîner la fermeture des salles de spectacle de la maison de la culture Pointe-aux-Trembles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2013 : Octroi des contrats, préparation et envoi des bons de commande aux fournisseurs.

Début 2014 : Réception des équipements, installation et suivi des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Geneviève LEARY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline PERRAS
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Martin COUTU
Directeur

Le : 2013-12-02



Dossier # : 1140443002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 166 000 \$ provenant du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du PTI 2014-2016 du Service des finances à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de pistes de danses

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un virement budgétaire de 166 000 \$ provenant du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du PTI 2014-2016 du Service des finances à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de pistes de danses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-03-19 11:51

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140443002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 294 609,71 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de pistes de danse aux parcs Dollard-Morin et Saint-Jean-Baptiste, et octroi d'un contrat, pour ce faire, à la firme Les entreprises Berthier au montant de 281 274,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no RP-13-PARC-63 - 7 soumissionnaires. Demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'un montant de 166 000 \$ après l'adoption du dossier.

CONTENU

CONTEXTE

La pratique de la danse dans les parcs est une activité de plus en plus populaire. Des groupes se créent et occupent différents espaces qui ne sont pas toujours conçus dans cet esprit ni adéquats à cette activité. Afin de répondre à la demande, deux projets d'aménagement de pistes de danse dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ont été identifiés et inscrits au programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Ces projets bénéficieront aussi d'une subvention du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec.

Une piste de danse sera aménagée au parc Dollard-Morin (anciennement parc de la Valinière), dans le stationnement de centre récréatif de Rivière-des-Prairies. La danse y est déjà pratiquée de façon régulière à l'intérieur comme à l'extérieur et l'aménagement viendra régulariser et soutenir cette activité déjà très populaire.

À l'origine, une des pistes de danse devait être aménagée au parc Marcel-Léger. Toutefois l'étude de pré-faisabilité a démontré que toute intervention proposée devait obligatoirement être soumise à l'avis du Conseil du patrimoine du fait de la présence de la Maison Beaudry, bâtiment classé, et des vestiges archéologiques ayant été inventoriés obligerait des fouilles archéologiques préalables. Pour ces raisons, il est proposé d'aménager la piste de danse plutôt au parc Saint-Jean-Baptiste qui répondra à la même clientèle et les infrastructures en place faciliteront une telle implantation.

Deux appels d'offres distincts pour exécution des travaux des pistes de danse ont été lancés à l'automne 2013. Ces travaux ne comprenaient que la construction de surfaces de danse dans un premier lot. Étant donné des écarts de l'ordre de 30 % entre les soumissions les plus basses conformes et les estimations, les deux processus d'octroi de contrat à la suite des appels d'offres sur invitation ont été annulés par le conseil d'arrondissement. Le programme pour le présent appel d'offres a été révisé en incluant les deux projets à l'intérieur d'un appel d'offres public, en réduisant la superficie des surfaces de danse mais en incluant les abris, l'éclairage et l'alimentation électrique pour les systèmes de son.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0416 - 30 mars 2010

Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche MADA à la Ville de Montréal.

CA11 30 12 0508 - Mandat - Directeur d'arrondissement - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalité Amie des Aînés (MADA) - Sous-volet 2.1 - Autorisation - Dépôt de deux projets - Engagement arrondissement

CA13 30 07 0294 - Modification - Résolution numéro CA13 30 03 0106 Adhésion - Arrondissement - Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) - Modification - Parc - Aménagement - Piste de danse

CA13 30 10 0387 - Autorisation - Annulation - Processus - Octroi - Contrat - Appel d'offres sur invitation - RP-13-PARC-49 - Aménagement d'une piste de danse - Lot 1 - parc Dollard-Morin

CA13 30 10 0385 - Autorisation - Annulation - Processus - Octroi - Contrat - Appel d'offres sur invitation - RP-13-PARC-48 - Aménagement d'une piste de danse - Lot 1 - Parc Saint-Jean-Baptiste

DESCRIPTION

Le travail consiste principalement en l'installation d'abris préfabriqués en acier peint dans les deux parcs; dans une aire gazonnée pour le parc Saint-Jean-Baptiste et dans le stationnement du centre récréatif du centre communautaire de Rivière-des-Prairies pour le parc Dollard-Morin . En ce qui concerne le parc Saint-Jean-Baptiste, les travaux incluent la construction d'une surface asphaltée sous l'abri alors que la surface asphaltée du stationnement pour le parc Dollard-Morin est conservée. Des travaux de raccordement électriques sont prévus aux deux parcs, incluant un nouveau panneau électrique et des luminaires intégrés aux structures afin d'assurer une luminosité adéquate et sécuritaire pour les danseurs. De plus, ces nouveaux panneaux pourront desservir les spectacles et autres événements culturels ayant lieu dans les parcs avec des prises spécifiques à leurs besoins.

JUSTIFICATION

L'aménagement des pistes de danse répond à une demande déjà exprimée depuis un certain temps. Le projet s'inscrit dans le programme MADA (100 000,00 \$), qui a déjà fait l'objet d'une entente avec le corporatif, et dans le PMVI (100 000,00 \$).

Par son intervention, la Direction de la diversité sociale approuve le changement de lieu du parc Marcel-Léger vers le parc Saint-Jean-Baptiste.

Conformément aux plans et devis de la soumission no RP-13-PARC-63, Les Entreprises Berthier a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés. La

période d'appel d'offres s'est étalée du 20 janvier au 5 février 2014.

En octroyant le contrat lors du conseil d'arrondissement du 11 mars 2014, l'entrepreneur pourra procéder aussitôt à la commande des différentes composantes dont les abris pour lesquels il faut compter de 9 à 11 semaines pour la livraison et les composantes électriques de l'ordre de 8 à 10 semaines.

Soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Les entreprises Berthier	255 704,40 \$	25 570,44 \$	281 274,84 \$
Urbex Construction	274 847,74 \$	27 484,77 \$	302 332,51 \$
LV Construction	279 883,64 \$	27 988,37 \$	307 872,01 \$
Construction Genfor Ltée	286 287,75 \$	28 628,78 \$	314 916,53 \$
Salvex	287 437,50 \$	28 743,75 \$	316 181,25 \$
Excavations DDC	293 055,18 \$	29 305,52 \$	322 360,70 \$
Construction Jessiko	316 448,91 \$	31 644,89 \$	348 093,80 \$
Estimation des professionnels sans les incidences (interne)			282 000,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			313 290,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			66 818,96 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			24%
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)			725,16 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)			0%

Contingences :

Montant 25 570,44 \$ taxes incluses.

Ce montant est inclus au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normale.

Incidences

Montant : 13 334,87 \$, voir « Aspects financiers ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces projets seront financés par des enveloppes budgétaires dans le cadre de la démarche montréalaise "Municipalité, amie des aînés (MADA), d'une enveloppe locale du "Programme de en valeur d'Hydro-Québec" (PMVI) et d'un montant réservé à l'intérieur de l'enveloppe du PTI additionnel octroyé à l'arrondissement en 2013 (ancien 2,3 M\$).

Grand total:

Entrepreneur : 281 274,84 \$
+ Incidences : 13 334,87 \$

Total : 294 609,71 \$

Détail des incidences sans taxes:

Laboratoire coordination interne : 295,84 \$

Détail des incidences avec taxes :

Laboratoire services externes: 2 662,54 \$
Services professionnels ingénierie: 10 376,49 \$

Total des incidences 13 334,87 \$

Coûts Totaux Travaux Incidences

	Coût Total	Travaux	Incidence
Financement Arrondissement			
PMVI	110 861,26	110 861,26	0,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	110 861,26	110 861,26	0,0
Financement Ville Centre			
Mada Non Retenus	110 861,26	110 861,26	0,0
2,3M\$	72 887,19	59 552,32	13 334,8
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	183 748,45	170 413,58	13 334,8
Total Dépenses	294 609,71	281 274,84	13 334,8

L'évaluation de la Division de l'horticulture et des parcs pour ces travaux était de 295 334,87 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Amélioration de la qualité du milieu de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-réalisation de ce projet ferait en sorte que l'engagement pris auprès de certains citoyens ni les ententes convenues ne seraient respectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : 11 mars 2014
Début du contrat: 24 mars 2014
Début des travaux : 12 mai 2014
Fin des travaux : 27 juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin COUTU)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Carole CHOUINARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick Frey LAPORTE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics

Le : 2014-02-10



Dossier # : 1140290001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 31 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de trois (3) unités de climatisation - ventilation pour la Maison de la culture Marie-Uguay

Il est recommandé au comité exécutif :

d'autoriser un virement budgétaire de 31 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) vers le PTI de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de trois (3) unités de climatisation - ventilation pour la Maison de la culture Marie-Uguay, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-18 16:07

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1140290001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la compagnie Trane Canada UCL, au montant de 34 203,91 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trois (3) unités de climatisation/ventilation pour la Maison de la culture Marie-Uguay - Appel d'offres sur invitation no 13-13317 - 3 soumissionnaires. Autoriser un virement budgétaire à l'arrondissement du Sud-Ouest au montant de 31 000,00 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI supplémentaire de 42 M\$ en 2013, la Ville centre avait priorisé le projet de remplacement des unités de climatisation/ventilation à la Maison de la culture Marie-Uguay. Le projet devait se faire par l'équipe de cols bleus de la Direction des immeubles (DI). Toutefois, l'ampleur des travaux requis ne pouvant pas relever de la DI, il a été convenu de faire le projet avec des services professionnels externes et un contrat de construction conventionnel sous la responsabilité de l'arrondissement du Sud-Ouest mais de faire l'acquisition des unités de ventilation à partir du budget central réservé à cette fin. La salle de spectacle de la maison de la culture Marie-Uguay connaît un problème d'inconfort récurrent au niveau de la ventilation. Les systèmes de ventilation n'assurent pas le confort des spectateurs et des artistes sur la scène. Il fait souvent trop froid, parfois l'air "tombe" des grilles de retour.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux (délais de livraison des équipements) et ainsi d'avoir moins d'impact sur les activités de la maison de la culture, il a été décidé de réaliser le projet en deux lots :

1. acquisition des unités de ventilation/climatisation;
2. contrat de travaux à un entrepreneur général pour l'installation des unités incluant les travaux connexes.

Un contrat de service professionnel a été octroyé par l'arrondissement afin de préparer un devis d'achat qui a servi pour l'appel d'offres 13-13317. Les professionnels retenus ont ensuite préparé les plans et devis pour le reste des interventions requises avant de procéder à l'appel d'offres public pour le choix d'un entrepreneur général qui se fera en février 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 893216 Contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. afin de préparer les plans et devis requis pour le remplacement des unités de climatisation/ventilation à la Maison de la culture Marie-Uguay 22 002,75 \$.
CM13 0133 Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 \$ pour l'amélioration des

équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements.

DESCRIPTION

Autoriser l'acquisition de 3 unités de climatisation/ventilation de la compagnie Trane Canada UCL, suite à un appel d'offres sur invitation dont trois soumissionnaires étaient conformes, au montant de 34 203,91 \$. L'installation des unités sera réalisée par un entrepreneur général suite à un appel d'offres qui sera fait en février 2014 par l'arrondissement du Sud-Ouest. La Direction des stratégies et des transactions immobilières est en soutien de l'arrondissement dans ce dossier. Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement pour les détails de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le projet vise essentiellement la mise à niveau du système de ventilation et climatisation (incluant le remplacement des unités de ventilation/climatisation au toit), afin de permettre l'amélioration de la qualité de l'offre de service. L'acquisition des unités permettra de réaliser le chantier sans retard de livraison et minimisera le temps de fermeture de cette Maison de la culture. Le PTI disponible est à la ville centre suite à une recommandation de la DI qui n'était plus en mesure d'assurer l'entretien et le calibrage adéquats de ces équipements désuets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet de remplacement des unités de climatisation/ventilation était spécifié aux pièces jointes du sommaire de modification du PTI 2013-2015 pour l'ajout de 42 M\$ (1130390002) dédiés à améliorer les services aux citoyens. Une somme de 21 M\$ a été réservée au PTI 2014 afin de permettre la complétion des projets présentés en 2013. Cette acquisition doit être présentée au comité exécutif, car un virement budgétaire de 30 852,89 \$ est requis. Cette dépense relève de la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les unités achetées permettront une meilleure efficacité énergétique du système de ventilation/climatisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retard dans l'acquisition de ces unités pourrait entraîner le prolongement de la fermeture de la Maison de la culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement devra informer la population des travaux qui seront réalisés, des services interrompus et de la date de reprise des activités régulières de la Maison de la culture.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres pour la réalisation des travaux Février 2014
Début des travaux fin mai 2014
Fin des travaux fin juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier a été soumis au processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les nouvelles politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Jean LEWIS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Élisa RODRIGUEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Éric ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Michel NADEAU
Directeur

Le : 2014-02-25



Dossier # : 1144921002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme (9114-5698 Québec inc.) Aménagements Sud-Ouest le contrat de travaux dans le cadre du projet de réaménagement du terrain de soccer du parc Georges-Saint-Pierre, aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-13-AOP-DAI-05, datée du 6 février 2014 et autoriser une dépense à cette fin de 1 144 047,00\$ plus les taxes pour un total de 1 315 368,04 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (15 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT :

1. d'accorder à la firme (9114-5698 Québec inc.) Aménagements Sud-Ouest. le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du terrain de soccer du parc Georges-Saint-Pierre, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-051.
2. d'autoriser une dépense à cette fin de **1 144 047,00\$,** avant taxes, pour un total de **1 315 368,04 \$,** incluant toutes les taxes applicables et comprenant les contingences au montant de **115 383,16 \$,** taxes incluses et les incidences au montant de **46 153,26\$,** taxes incluses.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

IL EST RECOMMANDÉ AU COMITÉ EXÉCUTIF :

1. d'autoriser un virement budgétaire d'un montant de **1 186 000 \$,** net de taxes, au PTI de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en provenance du PTI corporatif.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-02-26 16:08

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144921002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement , Division de l'aménagement des parcs - Actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme (9114-5698 Québec inc.) Aménagements Sud-Ouest le contrat de travaux dans le cadre du projet de réaménagement du terrain de soccer du parc Georges-Saint-Pierre, aux prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-13-AOP-DAI-05, datée du 6 février 2014 et autoriser une dépense à cette fin de 1 144 047,00\$ plus les taxes pour un total de 1 315 368,04 \$, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant (15 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2013–2015 supplémentaire de 42 M\$ et afin de permettre la réalisation des projets dans les parcs, les bâtiments et les installations de sports et de loisirs, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a identifié deux de ses parcs afin de procéder à l'aménagement de deux terrains de soccer. Ces travaux seront réalisés à l'intérieur de la quote-part de l'arrondissement autorisée par le comité exécutif, soit un montant de 2 682 000 \$.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de travaux pour le réaménagement du terrain de soccer du parc Georges-Saint-Pierre.

L'année 2012 marque l'expansion de l'association de Soccer NDG par la création d'une sous-division soit Soccer CDN. Ces associations comptent maintenant plus de 2300 membres. Avec la croissance en popularité de ce sport nous remarquons une pénurie de terrains de soccer synthétiques dans l'arrondissement de CDN-NDG. Une possibilité d'ajouter ou de modifier deux terrains synthétiques, soit l'un dans le secteur CDN et l'autre dans le secteur NDG nous est offerte grâce à la disponibilité des budgets autorisés par la DSTI.

L'arrondissement de CDN—NDG compte 27 terrains de soccer; 15 terrains à 11 joueurs (dont 7 sont éclairés) 10 terrains à 7 joueurs (mini) et finalement deux terrains à 5 joueurs (micro) où se tiennent les activités composant l'offre de service élaborée par la DCSLDS et ses partenaires tels que les différentes commissions et associations sportives. À priori, si le nombre de terrains sportifs extérieurs peut sembler élevé, il faut noter que parmi ceux-ci, plusieurs sont des propriétés scolaire ou privée. Il est donc pertinent de souligner que des milliers d'heures d'utilisation dépendent d'ententes établies avec des tiers (propriétaires privés ou institutions publiques). Plusieurs terrains municipaux ont été convertis ou rénovés au cours des dix dernières années grâce aux investissements de l'arrondissement et de la Ville. Cependant, le portrait actuel de ces installations et équipements présente un ensemble vieillissant, vétuste et mal adapté aux réalités et aux besoins contemporains.

Historiquement, le développement du soccer au Québec fût grandement influencé par d'importantes vagues d'immigration. Ce sport, qui se pratique à faible coût, réunit les gens partout dans le monde. Ainsi, en raison du profil sociodémographique très cosmopolite de l'arrondissement, il est facile de comprendre l'enthousiasme toujours grandissant pour la pratique du soccer. Le rayonnement du Club de soccer montréalais l'Impact joue également un rôle en ce qui a trait à la popularité de ce sport. De plus, la tranche d'âge des 0 à 34 ans, dans laquelle se situe la majorité des joueurs de soccer, représente près de 50 % de la population de l'arrondissement.

La demande

La pratique du soccer a augmenté de façon considérable depuis la fin des années 1990. En 2012, on recensait 2 200 joueurs inscrits dans les clubs de soccer des quartiers de NDG et de CDN. À ce nombre s'ajoutent les pratiques libres du public, les ligues récréatives, ainsi que les équipes et ligues régies par le Bureau de réservations des plateaux sportifs de la Commission sportive Montréal-Concordia (offrant des services aux ligues pour adultes, aux organismes communautaires, aux réseaux scolaires et aux particuliers). Chaque année, l'arrondissement doit refuser un bon nombre de demandes de location de terrains (ex. : ligue adulte femmes (compte environ 18 équipes), les Amis du soccer (environ 28 équipes)) en raison de la non-disponibilité des terrains.

Le nombre d'heures d'utilisation possible des terrains varie en fonction de la surface de jeu et de la présence ou non d'un système d'éclairage. Les données présentées dans le tableau suivant sont basées sur des recommandations visant à maintenir en bonne condition les terrains selon la surface. Bien que le gazon naturel demeure la surface de choix des joueurs, cette surface n'offre qu'au maximum quinze heures d'utilisation par semaine. De plus, elle demeure fragile et requiert un contrôle strict. La qualité de la surface dépend de plusieurs facteurs : heures d'utilisation, qualité des matériaux, conditions climatiques, calibre des joueurs, qualité d'entretien, etc. Ainsi, il est fortement conseillé de clôturer ces terrains et d'en surveiller l'accès.

La surface mixte représente une option hybride entre le naturel et le synthétique. La portion centrale du terrain, comprenant les surfaces de réparation généralement très achalandées, est recouverte d'une surface synthétique. Ce type de terrain requiert beaucoup d'entretien en raison de sa mixité. La zone mitoyenne séparant les deux surfaces se caractérise par un mauvais joint et une absence de gazon. Dans le cas d'une surface synthétique, les heures d'utilisation des terrains augmentent beaucoup. De plus, grâce à un entretien régulier respectant les recommandations du fabricant, ces surfaces ont une longue durée de vie.

Les analyses et les recommandations ont été présentées en lien avec le plan directeur 2010 - Chapitre : Terrains sportifs et les articles suivants : 6.2, 6.4, 6.6.4. Ces articles touchent les besoins pour le développement et l'amélioration des terrains de soccer pour la pratique générale du soccer.

Situé dans le district de Notre-Dame-de-Grâce, le parc Georges Saint-Pierre est délimité par le chemin Upper-Lachine au nord, la rue Saint-Jacques au sud, l'avenue Old-Orchard à l'est et l'avenue Oxford à l'ouest. On y retrouve deux aires de jeux d'enfants (2 à 5 ans et 6 à 12 ans), une pataugeoire, des terrains de basket-ball, un terrain de soccer, un bocce ainsi qu'un centre communautaire. Considérant la date de sa réalisation et son état actuel qui réduit son potentiel d'utilisation par les différents groupes, la réfection de certaines composantes du terrain de soccer est donc jugée nécessaire. À cet effet, la surface de jeu actuelle sera remplacée par une nouvelle surface synthétique afin d'augmenter la capacité et la durabilité d'utilisation.

NDG	Parc Georges-Saint-Pierre : · Grand terrain semi-synthétique éclairé. · Utilisé à 90 % par l'association de soccer NDG et les écoles locales.	· Éclairage et clôtures existantes. · Rénovation d'un terrain semi-synthétique en mauvais état. · Temps de jeux réservé à des activités locales (Écoles et groupes environnants) · Utilisation du terrain par la communauté.
-----	---	---

Durant les dernières années, plusieurs demandes de la part des groupes, ligues et associations, ont été reçues par l'arrondissement quant à la nécessité de réaménager ce terrain de soccer à l'aide d'un revêtement synthétique et des équipements contemporains et ce afin de garantir une utilisation accrue et continue des surfaces de jeu dans ce parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 170354 - 30 septembre 2013: D'accorder à Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réaménagement du terrain de soccer du parc Georges Saint-Pierre, aux prix et conditions de sa soumission datée du 13 septembre 2013, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-13-AOP-DAI-021 et autoriser une dépense à cette fin de 78 500 \$ plus les taxes pour un total de 90 255, 38 \$, comprenant, les contingences au montant de 9 198 \$, taxes incluses et les incidences, au montant de 13 797 \$, taxes incluses.

CA13 170123 - 3 avril 2013: Approuver les projets soumis par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à la DSTI (Direction des stratégies et transactions immobilières) dans le cadre du PTI 2013–2015 supplémentaire de 42 M\$ afin de permettre la réalisation de projets dans les parcs, les bâtiments et installations de sports et de loisirs. De ce PTI supplémentaire de 42 M\$, la quote-part allouée à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est de 2 682 000 \$.

Parc Georges-Saint-Pierre

CA10 170216 - 16 août 2010: Accorder à la firme, R. Racicot Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager de l'aire de jeux d'enfants, 18 mois à 5 ans, du parc Georges-Saint-Pierre, aux prix et conditions de sa soumission, datée du 14 juillet 2010, conformément à l'appel d'offres sur invitation, AO-DAI-10009-A. D'autoriser une dépense à cette fin de 69 516,81 \$, plus les taxes pour un total de 78 467,10 \$ comprenant les contingences au montant de 7 000 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 5 000 \$, taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant;

CE10 0719 - 12 mai 2010: Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements au PR@AM-FAMILLE - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et de réserver les montants requis pour les projets suivants :

- Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce (parcs Van Horne, Darlington, de la Savane, Georges Saint-Pierre, Loyola, Gilbert-Layton, Kent, Jean-Brillant et divers autres parcs) ;
- Lachine (parcs Duff-Court et Dixie) ;
- LaSalle (parcs Raymond, Riverside, Hayward, Lacharité, Cavalier-de-LaSalle, Leroux, Lawrence, Parent, Albert-Perras, Dalmany, Gérard-Poirier, J. D. Ducharme, Jeannotte, LaSalle Nord, Lefebvre, Louis-Marie Gagnon, Maher-Beauport, Marroni, Ménard, Mohawk, Ouellette et Martineau) ;

- Rosemont/La Petite-Patrie (parcs Beaubien, Étienne-Desmarteau, Sainte-Bernadette, Lafond, Saint-Jean-de-La-Croix et divers autres parcs) ;

- Saint-Léonard (parc Wilfrid-Bastien).

CA10 170136 - 3 mai 2010: Autoriser qu'une somme de 533 071 \$ égale à la quote-part de 30% du budget total de 1 787 357 \$ soit réservée et confirmer que toutes sommes excédantes au budget alloué par la Ville Centre à l'arrondissement soit à la charge de l'arrondissement afin de permettre la réalisation de travaux dans les différents parcs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre nouveau programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP).

CE10 0359 - 19 mars 2010: Adopter le Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et de réserver 63 M\$ au PTI 2010-2012 à cet effet, soit 21 M\$ par année.

CA09 170180. 19 mai 2009: Octroi à la firme Les Entreprises Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux et le remplacement des modules de jeux d'enfants 6 à 12 ans au parc Georges-St-Pierre, aux prix et conditions de sa soumission datée du 11 mai 2009, conformément à l'appel d'offres sur invitation AO DAI-09008-B pour un montant de 65 707,80 \$, plus les taxes pour un total de 74 167,68 \$

CA09 170162 - 4 mai 2009: Octroi à l'entreprise Tessier Récréo-Parc, le contrat pour la fourniture et l'installation des modules de jeux d'enfants 6 à 12 ans, pour le réaménagement du parc Georges-Saint-Pierre, aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 avril 2009 conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro AO DAI-09008 -C.

CA08 170061 - 3 mars 2008: Approbation d'un système de pondération et d'évaluation des propositions d'équipements de parc et de plan d'eau de plus de 25 000 \$ et former un comité de sélection d'au moins trois personnes en vue d'analyser les appels d'offres de propositions sur invitation pour les équipements de jeux à être installés dans les parcs et les équipements pour les plans d'eau (piscine, pataugeoire et jeux d'eau).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat d'entreprise général en vue de la réalisation des travaux pour le projet «Réaménagement du terrain de soccer du parc Georges Saint-Pierre». Ces travaux permettront la préparation du site et l'achèvement des travaux visés par le présent sommaire décisionnel et ce conformément à son dossier d'appel d'offres. L'adjudicataire aura à fournir tous les matériaux ainsi que les services suivants :

- travaux de démolition, d'excavation et de terrassement;
- travaux de préparation du site et de remblayage, de compaction et de nivellement;
- travaux sur les clôtures du nouveau terrain de soccer;
- fourniture et installation des équipements de terrain de soccer, incluant les buts de soccer, les bancs et deux abris de joueurs;
- travaux de gazonnement, de plantation et de finition;
- fourniture et installation du gazon synthétique et maintien des opérations d'entretien régulier du gazon pour une durée de huit années suivant l'acceptation provisoire des travaux;
- travaux d'amélioration de l'éclairage existant et l'installation d'un système de gestion et de contrôle à distance;

- maintient des garanties générales du projet jusqu'à expiration de leurs délais.

La dépense totale à autoriser au présent dossier décisionnel est de **1 144 047,00 \$**, avant les taxes, pour un montant total de **1 315 368,04 \$**, taxes incluses, incluant un montant de **115 383,16 \$**, taxes incluses, pour les travaux contingents ainsi qu'un montant de **46 153,26 \$** pour les incidences au contrat.

JUSTIFICATION

Le 13 décembre 2013, la Division aménagement des parcs - Actifs immobiliers a procédé à l'appel d'offres public, CDN-NDG-13-AOP-DAI-051, dans le but de retenir les services d'une firme de construction afin de réaliser les travaux de Réaménagement du terrain de soccer du parc Georges Saint-Pierre conformément à son dossier d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devait présenter, dans sa soumission, une proposition d'un seul type de gazon synthétique qui doit être préapprouvé par le laboratoire de la Ville de Montréal. De plus, le gazon synthétique proposé devait se conformer spécifiquement à toutes les exigences mentionnées dans les grilles de conformité du gazon synthétique incluses au devis (annexes D et E).

Le soumissionnaire devait également présenter un échantillon réel de son gazon synthétique accompagné par toutes fiches de conformité des tests (méthodes ou normes) exigés dans les grilles de conformité de l'Annexe D.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 février 2014, à 11 h, au Bureau d'arrondissement, en présence des représentants des soumissionnaires, du responsable du dossier, du chef de division Aménagement Parcs-actifs immobiliers et de deux représentants de la Division du greffe de l'arrondissement.

Quinze (15) soumissions ont été reçues par l'arrondissement. Les résultats des prix reçus sont présentés dans la section «Pièces jointes» du présent dossier et dans le tableau suivant :

SOUSSIONNAIRES	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total de la soumission incluant les contingences (taxes incluses)	Type et fournisseur de gazon	Conf -orm -ité
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC	1 225 035 , 63 \$	122 203 , 56 \$	1 347 539 , 19 \$	GTR TURF	OUI
CONSTRUCTION VERT DURE INC.	1 322 911 , 55 \$	132 291 , 16 \$	1 455 202 , 71 \$	GTR TURF	OUI
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	1 138 987 , 19 \$	113 898 , 72 \$	1 252 885 , 91 \$	FIELD TURF	NON
SALVEX INC.	1 379 700 , 00\$	137 970 , 00 \$	1 517 670 , 00 \$	FIELD TURF	NON
LV CONSTRUCTION	1 392 117 , 30 \$	139 211 , 73 \$	1 531 329 , 03 \$	FIELD TURF	NON
CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE	1 541 376 , 70 \$	154 137 , 67 \$	1 695 514 , 37 \$	CARPELL	OUI
NMP GOLG CONSTRUCTION INC.	1 236 911 , 19 \$	123 691 , 12 \$	1 360 602 , 31 \$	CARPELL	OUI
EXCAVATION CIVILPRO. INC.	1 353 012 , 00 \$	135 301 , 20 \$	1 488 313 , 20 \$	FIELD TURF	NON

URBEX CONSTRUCTION INC.	1 763 210 , 61 \$	176 321 , 06 \$	1 939 531 , 67 \$	CARPELL	OUI
CORPORATION DE CONSTRUCTION GERMANO	1 423 766 , 00 \$	142 377 , 00 \$	1 566 143 , 00 \$	CARPELL	OUI
CONSTRUCTION S.FORGET INC.	1 388 999 , 96 \$	138 900 , 00 \$	1 527 899 , 96 \$	FIELD TURF	NON
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1 293 261 , 11 \$	129 326 , 11 \$	1 422 587 , 22 \$	FIELD TURF	NON
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	1 270 128 , 83 \$	127 012 , 88 \$	1 397 141 , 70 \$	FIELD TURF	NON
GILLES MALO INC.	1 259 331 , 31 \$	125 933 , 14 \$	1 385 564 , 45 \$	GTR TURF	OUI
(9114-5698 QUÉBEC INC.) AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST	1 153 831 , 61 \$	115 383 , 16 \$	1 269 214 , 77 \$	GTR TURF	OUI

Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires auprès des Registres de la RBQ et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites par la Division du greffe de l'arrondissement.

Les vérifications relatives à la conformité des soumissionnaires en lien avec le gazon synthétique soumis par chaque soumissionnaire ont été réalisées par les professionnels du projet.

De plus et suite à la recommandation des professionnels, la Division Aménagement parcs-Actifs immobiliers a demandé l'obtention d'un avis juridique de la part du service du contentieux de la Ville de Montréal afin de confirmer les résultats de l'ouverture des soumissions.

À la suite de la réception de l'avis juridique émis par le service du contentieux de la Ville de Montréal, la Division Aménagement des parcs - Actifs immobiliers recommande l'octroi du présent contrat de travaux à la firme **(9114-5698 QUÉBEC INC.) AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de **1 269 214,77 \$**, incluant toutes les taxes. Ce montant total inclut les contingences au montant de **115 383,16 \$**, taxes incluses.

Un montant de **46 153,26 \$**, taxes incluses, équivalant à **4%** de la soumission de base de l'entrepreneur, est recommandé pour couvrir les travaux incidents au contrat. Ce montant (*Incidences*) n'est pas inclus au contrat de l'entrepreneur et servira à payer des frais du laboratoire lors des tests des matériaux, incluant les tests sur le gazon synthétique qui sera fourni au chantier, ainsi que d'autres frais connexes au présent contrat de construction.

La dépense totale à autoriser est de **1 144 047,00 \$**, avant taxes, pour un total de **1 315 368,04 \$**, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les renseignements relatifs au règlement d'emprunt, au code d'imputation et au numéro de sous-projet sont indiqués dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

La somme totale à autoriser est de **1 315 368,04 \$**, taxes incluse

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet concerne un parc de l'arrondissement. Une attention très particulière sera portée à tous les éléments existants, tels que les espaces verts, les arbres, les plantations et les jeux d'enfants. Le projet sera réalisé selon les exigences de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet de terrain de soccer est très attendu par la population et par les organismes œuvrant dans les secteurs. Cette réalisation permettra une augmentation substantielle de l'offre de services à la population et permettra le prolongement des heures d'utilisation par les différents groupes d'utilisateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un suivi très particulier sera effectué par la Division des communications de l'arrondissement relativement à ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 3 mars 2014 - Octroi du contrat de travaux par le Conseil d'arrondissement;
Mai 2014 - Début des travaux de construction;
début août 2014 - Fin des travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique municipale d'attribution des contrats. La Politique de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, a été ajoutée aux instructions fournies aux soumissionnaires. Les règles d'adjudication des contrats de fourniture ont été respectées. Les vérifications relatives à la conformité de tous les soumissionnaires auprès des Registres de la RBQ et à la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites après la réception des soumissions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Arnaud SAINT-LAURENT)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar BENSACI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-20

Martin CHAMPOUX
CHEF DIVISION



Dossier # : 1140504001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Renouveler le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, pour la période du 1er avril 2014 au 31 décembre 2017

Il est recommandé :
de renouveler le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, du 1er avril 2014 au 31 décembre 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-03-24 16:20

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice principale
Qualité de vie , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140504001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Renouveler le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, pour la période du 1er avril 2014 au 31 décembre 2017

CONTENU

CONTEXTE

Le 30 avril 2009, le conseil d'agglomération de Montréal a confirmé la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR) dans son rôle conseil auprès des instances municipales à l'égard du mont Royal et dans son rôle de suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR).

Le mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la TCMR, se terminera le 31 mars 2014. Afin d'assurer la présidence de la TCMR par M. Corbo, pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2017, le renouvellement de son mandat par le comité exécutif est requis.

À cet effet, une convention de services professionnels, selon les règles de délégation en vertu du règlement RCE 02-004, article 6, devra être convenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal pour les services de M. Corbo, à titre de président de la TCMR du 1^{er} avril au 31 mars 2015. De plus, une nouvelle convention de services professionnels devra être convenue ultérieurement pour couvrir la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0577 - 8 mai 2013 - Prolongation du mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, à compter du 1er septembre 2013, et ce, jusqu'au 31 mars 2014

CE10 1578 - 6 octobre 2010 - Renouvellement du mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, pour une période de trois ans, à compter du 1er septembre 2010

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approbation du Plan de protection et de mise en valeur du

Mont-Royal et confirmation de la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal dans son rôle de suivi du plan précité, ainsi qu'à l'égard des conditions à réunir pour en assurer le succès

CE07 1022 - 20 juin 2007 - Renouvellement du mandat de M. Claude Corbo, à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal, pour une période de trois ans

CE04 1710 - 1er septembre 2004 - Mandater le Bureau du Mont-Royal pour la mise en place de la Table de concertation du mont Royal et nommer M. Claude Corbo, à titre de président de la Table, et ce, pour un mandat de trois ans

DESCRIPTION

M. Claude Corbo assume la présidence de la TCMR depuis sa création, le 1er septembre 2004. La qualité de sa présidence est appréciée parmi les membres de la TCMR, ce qui a permis de convenir à près d'une quarantaine de consensus à l'égard de la protection et de la mise en valeur du mont Royal.

JUSTIFICATION

Depuis la première réunion de la TCMR, en mars 2005, M. Corbo a su établir une relation de confiance, de respect et de responsabilité avec les membres de la TCMR. Le renouvellement de son mandat est essentiel au maintien du bon fonctionnement et de la stabilité de la TCMR et pour assurer la mise en place des conditions de succès dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du PPMVMR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La convention de services professionnels à intervenir, entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal, employeur de M. Claude Corbo, sera signée selon les règles de délégation en vertu du règlement RCE 02-004, article 6. La convention sera d'une durée d'un an, en vigueur du 1er avril 2014, et ce, jusqu'au 31 mars 2015. Le coût de la convention de services professionnels est évalué à 14 900 \$ (taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du mandat de M. Claude Corbo à titre de président de la TCMR confirme les intentions de l'Administration municipale d'assurer une concertation efficace pour protéger et mettre en valeur le mont Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : 2014-04-01

Fin du mandat : 2017-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline BOUCHARD
Chargee de projets - urbanisme

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-21

Mario CICIOLI
Directeur des grands parcs et du
verdissement et du Bureau du Mont-Royal

CE : 50.001
2014/03/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145057001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service des finances les activités de soutien en gestion des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie

Il est recommandé :

1- d'autoriser le regroupement au sein du Service des finances les activités de soutien à la gestion des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie ;

2- d'autoriser le directeur général à approuver subséquemment les virements de crédits requis à la mise en oeuvre de ce regroupement.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-11 09:45

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1145057001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Regrouper au sein du Service des finances les activités de soutien en gestion des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie

CONTENU

CONTEXTE

Au début de l'année 2013, la responsabilité des activités de soutien en matière de gestion des ressources financières qui étaient décentralisées dans chacun des services corporatifs a été transférée au Service des finances. Ce regroupement était l'un des moyens d'action déployés afin de permettre une meilleure intégration des activités de soutien en administration dans les structures de la Ville et, d'autre part, d'optimiser l'ensemble des processus de travail reliés aux diverses fonctions administration. Ce transfert des activités de soutien en matière des ressources financières excluait celles du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie.

Le cadre de la réorganisation administrative tel qu'approuvé par l'administration municipale fortifie la raison d'être du plan d'intégration de la fonction finances et justifie le passage à la phase 2, soit l'intégration des ressources de soutien en gestion financière de la balance des services centraux : Espace pour la vie, Service de l'eau, Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM).

Les arrondissements ne sont pas visés par le présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0205 - 12 février 2014 : Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications la Division des ressources humaines de la Direction de la gestion durable de l'eau et du soutien à l'exploitation du Service de l'eau, à l'exception de la Section soutien général, et la Division des ressources humaines de la Direction espace pour la vie du Service de la qualité de vie.

CM14 0176 - 24 février 2014 : Adopter le règlement sur les services - Approuver la réorganisation administrative de la ville et la création et l'abolition des postes qui en découlent.

CE14 0011 - 8 janvier 2014 : Regrouper au sein du Service du capital humain et des

communications, le Service des ressources humaines et du développement organisationnel du Service de police de la Ville de Montréal à l'exception de la division - formation.

CE13 1029 - 3 juillet 2013 : Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines et de dotation du Service de sécurité incendie de Montréal.

CE12 2094 - 19 décembre 2012 : Regrouper au sein du Service du capital humain et des communications les activités de soutien-conseil à la gestion des ressources humaines des services corporatifs, excluant celles du SPVM, du SIM, du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie;

CE12 2093 - 19 décembre 2012 : Regrouper au sein du Service des finances les activités de ressources financières des services corporatifs, excluant celles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM), du Service de l'eau et de l'Espace pour la vie.

DESCRIPTION

Orientation du modèle organisationnel

Le transfert de la responsabilité du soutien en gestion des ressources financières dans les services corporatifs au début de l'année 2013 a été un levier permettant au Service des finances d'aller au-delà d'un simple transfert de responsabilité et de réorganiser complètement son modèle organisationnel afin d'offrir à ses clients trois niveaux de services :

1. Premier niveau : des services de traitement des transactions financières, organisés par processus :
 - Facturation/recouvrement /encaissement ;
 - Paiement ;exercés par la direction du Centre de services partagés financiers.

2. Deuxième niveau : des services conseils pour la gestion budgétaire, la gestion des dépenses et revenus réels et les rapports financiers et de gestion ainsi que des services experts en financement/trésorerie et caisses de retraite fournis par les directions Opérations budgétaires et comptables, Informations financières et contrôles internes et Financement, trésorerie et caisses de retraite.

3. Troisième niveau : des services conseils pour développer et mettre en œuvre les stratégies financières par domaines d'affaires et les stratégies financières intégrées de la Ville offerts par la Direction de la planification stratégique.

Les services de soutien en gestion des ressources financières des services centraux qui sont pris en charge par la Direction des opérations budgétaires et comptables sont organisés en des points de services déconcentrés auprès de leurs services clients.

L'organisation des points de service desservant les services visés (Espace pour la vie, Eau, SPVM et SSIM) serait faite selon le même modèle.

Le présent dossier implique notamment :

- l'unité Administration, la Division finances et plan d'affaires de la Direction de l'eau potable, la Section administration et plan d'affaires de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, la Section administration et plan d'affaires de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau;
- le Service des ressources financières de la Direction des opérations - Activités de soutien du Service de police;
- la Division des ressources financières et immobilières du Service de sécurité incendie;
- les Services administratifs et techniques de la Direction d'Espace pour la vie.

L'identification des postes concernés par le présent dossier sera effectuée avec la collaboration des services corporatifs visés. L'intégration des ressources dans la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances se fera avec un objectif de préserver la continuation des activités opérationnelles des services.

JUSTIFICATION

Cette réorganisation présente les principaux avantages suivants :

- Bénéfices pour l'Administration :
 - Amélioration de la gouvernance financière
 - Amélioration de la qualité des stratégies, projections et informations financières
 - Amélioration du soutien à la prise de décision
 - Uniformisation, efficacité, efficience des transactions financières
- Bénéfices pour les directions des services :
 - Présence d'un véritable partenaire d'affaires
 - Rehaussement du support stratégique
 - Des guichets uniques spécifiques pour chacun des besoins
 - Une plus grande efficacité des services conseils reçus et des transactions financières traitées
- Bénéfices pour les employés de la fonction Finances :
 - Valorisation de leur contribution dans la réalisation des objectifs de la Ville
 - Rehaussement de la valeur de la fonction
 - Intégration à une communauté d'experts favorisant le partage d'expériences (développement, formation) et offrant de meilleures perspectives de carrière

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le transfert des employés de soutien en gestion des ressources financière des services au Service des finances se fera à coût nul. L'examen des activités des employés dans les divisions de gestion financière de ces services permettra de distinguer les activités financières des autres. Les virements et les ajustements de crédits budgétaires relatifs à la rémunération et aux autres familles de dépenses seront approuvés ultérieurement par le directeur général en vertu des pouvoirs délégués.

Des moyens nécessaires seront pris afin de respecter les équilibres entre les compétences de nature locale et celles d'agglomération ainsi que les équilibres fiscaux en regard de la taxe spéciale de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le regroupement des ressources œuvrant dans la fonction Finances est un des principaux moyens pour atteindre les objectifs de performance de l'Administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication et de gestion du changement a été élaboré pour assurer une mise en place efficace, notamment :

- en minimisant les impacts sur les opérations des unités et les services de soutien requis par les gestionnaires;
- en rassurant, mobilisant et suscitant l'adhésion des gestionnaires des unités «administration» concernées et de leurs équipes respectives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Examen et partage des activités en gestion financière

- Virements budgétaires subséquemment à ce dossier seront approuvés par le directeur général en vertu des pouvoirs délégués.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Direction principale (Geneviève BEAUREGARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-11

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables



Dossier # : 1145936001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le rapport annuel 2013 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal

Il est recommandé de:
Déposer le rapport annuel 2013 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal.

Signé par Roger LACHANCE **Le** 2014-03-10 15:54

Signataire : Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145936001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Déposer le rapport annuel 2013 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Créé par une résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Fonds Énergie appuie financièrement, par des prêts sans intérêt, les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles municipaux montréalais et, par conséquent, la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Rendu possible grâce à la collaboration du Service des finances, de la Direction de l'environnement et du développement durable et de la Direction des immeubles, le Fonds Énergie disposait d'un capital de départ de 3 M\$ alloué à partir du surplus budgétaire 2007. Les règles de son fonctionnement sont décrites au courrier budgétaire 98 publié par la Direction des opérations budgétaires du Service des finances (pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 1624 : Financement par le Fonds Énergie de 300 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Chaumont de l'arrondissement d'Anjou;
- CE13 1394 : Financement par le Fonds Énergie de 300 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aréna Outremont de l'arrondissement d'Outremont;
- CE13 0582 : Dépôt du rapport annuel 2012 du Fonds Énergie de la Ville de Montréal;
- CE08 1163 : Création du Fonds Énergie.
- CE07 0296 : Publication de l'inventaire des émissions corporatives de gaz à effet de serre et du Plan d'action corporatif « Pour préserver le climat ».

DESCRIPTION

Le Fonds Énergie constitue l'action numéro 1 du plan d'action corporatif «Pour préserver le climat» adopté en 2007. Les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en générant des économies récurrentes en frais d'énergie.

Le Fonds Énergie est appuyé par un site Intranet tenu à jour. De façon générale, le Fonds

Énergie prête un montant s'élevant à six fois les estimations d'économies d'énergie remboursables sur une base annuelle. Au terme des remboursements, l'unité conserve les économies générées.

JUSTIFICATION

Le dépôt d'un bilan annuel des projets financés par le Fonds Énergie fait partie des exigences indiquées au courrier budgétaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les chiffres suivants sont tirés du "Bilan Fonds Énergie 2008 - 2013" (pièces jointes). Depuis sa création en 2008, 4 292 000 \$ d'aide financière a été accordée dans le cadre de seize projets.

Une fois réalisé, ces projets viendront augmenter les économies d'énergie récurrentes totalisant près de 715 000 \$ depuis la création du Fonds Énergie et permettant une réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre de 1 765 tonnes éq. CO₂.

Les deux projets de l'année 2013 ont obtenu du Fonds Énergie 600 000 \$ d'aide financière.

Les responsables des projets pourront aller chercher des subventions auprès d'organismes externes (Hydro-Québec, Gaz Métro, Office d'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada et Ministère québécois de l'éducation, des loisirs et des sports) et les montants accordés par projet nous seront fournis. Le montant total estimé de subventions auprès des organismes externes pour les deux projets de 2013 s'élèverait à près de 2 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques et vise à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En appuyant la mise en oeuvre des différents projets de mise aux normes et d'amélioration d'efficacité énergétique par l'octroi de financement, le Fonds Énergie de la Ville de Montréal contribue à:

1- améliorer la qualité des installations multiples offertes aux citoyens de la Ville de Montréal;

2- réduire les dépenses énergétiques;

3- réduire les émissions de GES.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Non applicable

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne CHOINIÈRE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-19

Annick LE FLOCH
Chef de division planification et suivi
environnemental



Dossier # : 1141041003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 28 février 2014

Il est recommandé :
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 28 février 2014.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-11 09:52

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1141041003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 28 février 2014

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1^{er} au 28 février 2014** fait état de **35** lancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres approuvés par le comité exécutif et les fonctionnaires est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS
Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-10

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et
réglementation



Dossier # : 1141353002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

Il est recommandé de recevoir le rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-17 08:45

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1141353002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2014.

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du 13 février 2013, le comité exécutif a exprimé le souhait qui lui soit déposé, semestriellement au lieu de trimestriellement, l'état des honoraires juridiques versés à chacune des firmes d'avocats externes par l'ensemble des instances décisionnelles, et ce, pour l'ensemble des dossiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1561 du 25 septembre 2013: de prendre acte du rapport semestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 juillet 2013.

CE13 0170 du 13 février 2013: de prendre acte du rapport trimestriel sur l'état des honoraires juridiques versés par l'ensemble des instances décisionnelles pour la période se terminant le 31 janvier 2013.

DESCRIPTION

Ce rapport relève les données du système SIMON classées par unité administrative (arrondissements et services municipaux), et par fournisseur pour quatre périodes, soit le mois courant, le dernier trimestre, l'année financière en cours et finalement, les douze derniers mois.

JUSTIFICATION

Ce rapport a été bâti à la demande du comité exécutif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain rapport fera état de la période du 1er février au 31 juillet 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-13

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et
réglementation



Dossier # : 1141353003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er décembre 2013 au 28 février 2014.

Déposer le rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er décembre 2013 au 28 février 2014.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-14 16:18

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION**Dossier # :1141353003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er décembre 2013 au 28 février 2014.

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) prévoit à l'article 4.1 qu'un rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines cadres est transmis trimestriellement au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1857 - 18 décembre 2013 - De prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2013.

CE13 1562 - 25 septembre 2013 - De prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er juin au 31 août 2013.

DESCRIPTION

Ce rapport couvre la période du 1er décembre 2013 au 28 février 2014. Il détaille 87 décisions pour des cadres dont 2 dossiers de créations d'emplois, 2 dossiers de modifications d'emplois, 1 dossier de création de poste, 4 dossiers d'abolitions ou de transferts de postes, 72 dossiers de nominations, 6 dossiers de cessations.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain rapport couvrira la période du 1er mars au 31 mai 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-14

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et réglementation